

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2013**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 mars 2013.

**I - Pôle Administration générale**

***Juridique, Marchés Publics***

- 1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations de transport de personnes.
- 1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres restreint relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection à La Garenne-Colombes.
- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la distribution de supports de communication dans la commune de La Garenne-Colombes.
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage/conducteurs d'opération en vue de l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.
- 1.5 - ZAC des Champs-Philippe - avenant n° 4 au marché n° 5092.M12-012 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 1 : Corps d'État Architecturaux et Techniques.
- 1.6 - ZAC des Champs-Philippe - avenant n° 2 au marché n° 5092.M12-013 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 2 : tribune télescopique-sièges-praticables de scène.
- 1.7 - ZAC des Champs-Philippe - avenant n° 2 au marché n° 5095.M12-015 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 4 : électricité scénique - éclairage de scène - sonorisation - équipements cinématographiques numériques.

***Secrétariat Général***

- 1.8 - Élections de membres et délégués du Conseil au sein de diverses commissions, associations ou organismes.
- 1.9 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**II - Pôle Ressources**

***Ressources Humaines***

- 2.1 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

**III - Pôle Services Techniques**

***Voirie, Propreté, espaces verts***

- 3.1 - Approbation du règlement communal d'assainissement.
- 3.2 - Approbation d'une convention avec le Département des Hauts-de-Seine relative à la gestion coordonnée des réseaux communaux et départementaux d'assainissement sur le territoire de La Garenne-Colombes et demande de subvention à l'agence de l'eau des aides Aquex.
- 3.3 - Demande de subventions auprès du SIPPAREC relatives à l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la voirie de l'avenue Foch entre l'avenue Joffre et la place de la Liberté.

***Urbanisme***

- 3.4 - Approbation de la convention à conclure avec l'Etablissement Public Foncier 92 et la Commune de La Garenne-Colombes.
- 3.5 - Approbation du protocole additionnel à conclure entre l'Etablissement Public Foncier 92 et la Commune de La Garenne-Colombes.

3.6 - ZAC des Champs-Philippe – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de transfert du permis de démolir 092 035 12<sup>E</sup> 0032 accordé le 8 janvier 2013 à la SEM 92.

#### **IV - Divers**

4.1 - Décisions.

4.2 - Remerciements.

4.3 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 09, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

#### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil Municipal.

Tout d'abord, avant de débiter, je souhaiterais que nous puissions respecter une minute de silence à la mémoire d'Henriette Brison, qui fut membre de la CCSPL et que tout le monde connaît, tout le monde a apprécié, grande et belle figure garennoise, ainsi que de Pierre Dubuc, qui fut conseiller municipal de La Garenne-Colombes entre 1984 et 1989, nous sommes plusieurs ici à l'avoir connu et apprécié. Pierre Dubuc a eu une vie très remplie et un des principaux éléments de sa vie remplie est qu'il fut un des soldats de la Deuxième division blindée qui s'est couverte de gloire lors de la libération du territoire national en 1944.

Pour Pierre Dubuc, ancien conseiller municipal, et Henriette Brison, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir respecter une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée.)*

Je vous remercie.

Permettez-moi également, avant d'entamer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue : M<sup>me</sup> Armand ; Madame Armand, je vous souhaite la bienvenue au nom de tous.

Nous allons, désormais, passer à l'ordre du jour.

M. de Boutray a donné délégation à M<sup>me</sup> Raimbault, M<sup>me</sup> Gaillabaud va arriver en retard et, en attendant, a donné délégation à M<sup>me</sup> Fommarty, M. Houtart a donné délégation à M. Dubois, M<sup>me</sup> Vaussoué à M. Chaillet, M<sup>me</sup> Thimel donne pouvoir à M<sup>me</sup> de Bellabre, M. Citerne donne délégation à M<sup>me</sup> Vingerling, M<sup>me</sup> Kalfon donne délégation à M. Graux, M. Ballin à M. Pinta, M<sup>lle</sup> Haberah à M. Barraquand, M<sup>lle</sup> Bachelet à M. Zacaropoulos.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 mars 2013.**

#### **M. le Maire**

Avez-vous des remarques à faire sur le procès-verbal du 28 mars qui, j'espère, vous est parvenu ?

Je vous fais remarquer que vous devez trouver sur table une modification très ponctuelle d'une des délibérations concernant l'EPF (Établissement public foncier) du 92. Nous en parlerons lors du point à l'ordre du jour.

Avez-vous des remarques sur le PV ?

Monsieur Conway ?

#### **M. Conway**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Lors d'un Conseil Municipal précédent, vous aviez indiqué les dates des prochains Conseils, dont celui de ce soir et un qui devait se tenir le 27 ; j'ai entendu dire lors de la cérémonie de la fête des Mères en mairie que c'était finalement le 28 ; est-ce que vous confirmez ou pas ?

#### **M. le Maire**

C'est le 28.

Mademoiselle Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais faire une demande ce soir au Conseil Municipal.

C'est avec stupéfaction et colère que nous apprenions la mort, ce matin, de Clément Méric, jeune homme de 18 ans, militant de gauche, décédé des suites d'une agression perpétrée par des militants d'un groupuscule d'extrême droite.

En sa mémoire, un rassemblement s'est déroulé il y a quelques heures place Saint-Michel et de très nombreux témoignages de soutien aux familles ont été exprimés, ainsi que des messages de condamnation de ces actes ignobles.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de partager notre indignation face à cet acte de barbarie et que nous observions ce soir une minute de silence en hommage à la mémoire de Clément Méric, victime de la haine et du fascisme, pour soutenir sa famille et ses amis dans cette tragédie.

Une limite dans l'horreur a été franchie, un homme a été tué parce qu'il ne partageait pas les mêmes convictions politiques.

Je vous demande que nous la condamnions unanimement, sans plus attendre, que cessent ces montées de violence plus qu'inquiétantes.

Je vous en remercie.

**M. le Maire**

Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ? Il n'y a plus de remarque.

J'ai oublié de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

S'il n'y a rien sur le PV, on peut considérer qu'il est adopté.

Je vous remercie.

Sur votre prise de parole, Mademoiselle, d'abord, sachez qu'à titre personnel et, évidemment, en tant qu'homme public, je trouve que ces faits sont d'un caractère particulièrement odieux et, évidemment, que rien ne les justifie. J'ai été, moi aussi, horrifié par ce qui s'est passé.

Je formule plusieurs vœux.

Je formule d'abord le vœu que dans ces conditions, les élus de la République soient conscients des tensions qui animent la société française et qu'ils fassent tout pour calmer ces tensions, plutôt que, parfois, par des actes ou des paroles, parfois involontaires, mais aussi parfois volontaires, ils tendent les rapports entre les hommes et les femmes de notre pays.

Deuxième point, je sais qu'un certain nombre de gens se sont présentés sur les lieux du crime, puisque tout laisse à penser que c'est un crime, en particulier M<sup>me</sup> Kosciusko-Morizet s'y est rendue et j'ai cru comprendre qu'elle avait été elle-même agressée violemment par des gens qui étaient probablement excédés par ces affaires absolument odieuses.

Bref, je sens, probablement comme vous, une montée d'intolérance, de violence généralisée, qui est très inquiétante.

Je pense que si nous pouvons aussi faire un vœu ce soir, c'est de faire en sorte qu'à La Garenne-Colombes, par nos prises de position, par nos attitudes, les uns et les autres, nous ne donnions pas corps à cette augmentation de la violence, qu'elle soit physique ou tout simplement verbale ; parfois, la violence verbale est, évidemment, l'antichambre de la violence physique.

Pour la minute de silence, bien entendu, c'est la moindre des choses et je vais bien volontiers demander au Conseil Municipal de la respecter.

Nous passerons ensuite immédiatement au Conseil Municipal.

J'aurais souhaité, Madame, l'habitude veut, mais probablement est-ce votre jeune âge, qu'on en parle avant, que vous nous préveniez ; comme cela, nous organisons. Nous aurions associé deux personnalités de La Garenne-Colombes à ce jeune homme, que nous ne connaissons pas, dans cette minute de silence.

Je vous propose de respecter une minute de silence, puis nous passerons au point 1 de l'ordre du jour.

*(Une minute de silence est observée.)*

## **I - Pôle Administration générale**

### ***Juridique, Marchés Publics***

#### **1.1 — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations de transport de personnes.**

**M. le Maire**

Le point 1 est l'autorisation donnée au Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations de transport de personnes.

Avez-vous des remarques particulières ?

M. Dubois en est le rapporteur.

Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**1.2 — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres restreint relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection à La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques particulières ou des questions sur ce point à M. Gizardin ?

Monsieur Ranji, vous avez la parole.

**M. Ranji**

Bonsoir, mes chers collègues.

Je ne vais pas revenir sur ce que nous avons déjà dit au Conseil Municipal de janvier sur la vidéosurveillance, mais, comme vous devez vous en douter, nous voterons contre ce texte, pour une raison très simple : nous considérons que le projet que vous nous proposez relatif à l'installation de 45 caméras ne correspond pas du tout aux besoins en termes de sécurité des Garennois et qu'il aurait fallu davantage s'intéresser à l'amplitude horaire, notamment de la police municipale, ou même à la prévention avec l'Espace Jeunesse.

Autre point important, surtout vu la période que l'on connaît en ce moment, concernant le budget, vous nous aviez dit que pour 10 000 euros, il était compliqué de mettre en place un vrai quotient familial pour les cantines scolaires ; là, on voit que c'est un budget qui peut aller au maximum à 1,5 million, sans compter les frais qu'on ignore toujours concernant les frais d'entretien de ces différentes caméras annuellement ; je trouve que c'est un coût un peu trop excessif pour la sécurité des Garennois.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Un coût excessif pour la sécurité des Garennois... Je pense qu'ils apprécieront.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Sur ce projet, avant toute chose, je considère la vidéoprotection comme un outil intéressant, qui doit simplement être mis au service d'une stratégie qui part d'une évaluation précise des besoins des Garennois.

À ce titre, je regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation des Garennois.

Je prends un simple exemple : le maire de Plessis-Robinson, Philippe Pemezec, commune de taille équivalente à La Garenne-Colombes, a réalisé une consultation téléphonique en 2010 et a laissé le dernier mot à ses propres administrés.

Un questionnaire rapide par téléphone aurait pu donner, comme au Plessis-Robinson, un retour intéressant sur les besoins des Garennois et aurait certainement pu éclairer les élus sur le dimensionnement du projet.

Il ne faut pas hésiter à consulter les Garennois, aussi et surtout sur des projets concrets comme celui-ci.

Par ailleurs, depuis la fin de l'année dernière, il semble, sous réserve des chiffres du commissariat de police de La Garenne-Colombes, qu'il y ait une augmentation des cambriolages sur La Garenne-Colombes, une tendance que connaissent aussi les Hauts-de-Seine de manière générale.

Vis-à-vis de ces faits constatés et qui nécessitent des interventions en flagrant délit, le dispositif actuel qui est prévu de vidéoprotection sans centre de supervision en direct ne pourra pas apporter de solution réelle, même s'il peut donner des moyens d'élucidation a posteriori.

Ceci m'amène d'ailleurs à vous alerter sur le financement du projet, qui franchit tout de même le million d'euros. Neuilly-sur-Seine, qui a un taux de criminalité comparable à celui de La Garenne-Colombes et qui a bien plus de moyens, n'en aura que 24, avec toutefois un centre de supervision pour un coût de 700 000 euros.

Faites-vous le bon choix en termes de configuration par rapport aux besoins des Garennois ?

Cet exemple devrait vous interpeller sur le ratio nombre de caméras par habitant, qui sera, dès lors, largement plus important que celui de Neuilly.

J'insiste sur la nécessité de mettre en place des indicateurs d'évaluation de l'efficacité du dispositif qui sera installé : variation du taux de

criminalité, variation du taux d'élucidation des plaintes, nombre de plaintes ayant été élucidées grâce au dispositif. Nous devrions alors pouvoir mesurer les effets de cet investissement.

J'avais également une question sur la subvention.

Je vous rappelle que vous aviez prévu de solliciter auprès de l'État et du Conseil Général des subventions et je reprends ce point parce qu'il n'est évidemment pas évoqué ce soir, mais lors du Conseil Municipal du 10 janvier, vous aviez dit : « *Le Conseil Général pourrait contribuer au financement. On a fait une évaluation de 266 000 euros. Cela signifie que, si on avait le FIPD plein, ce serait quoi ? 700 000 euros, sur une base de 1,4 million. Et le Conseil Général plein ? 266 000 euros.*

*C'est cela, Monsieur Gizardin ? On est à 966 000 au maximum, c'est cela ?*

**M. Gizardin**

*Au maximum. »*

Je tiens à vous alerter sur ce point précis que Neuilly, pour son projet plus modeste, a obtenu des taux de participation inférieurs aux hypothèses hautes que vous aviez prises, alors même qu'il intègre un CSU et que c'est un critère qui a été mis en avant dans les recommandations du Préfet pour une participation haute. Ils ont obtenu à Neuilly un financement du Conseil Général à hauteur de 12 % et l'État à hauteur de 30 % ; c'est tout de même inférieur aux 50 % de financement du FIPD et aux 19 % du Conseil Général que vous évoquiez lors du dernier vote pour les demandes de subvention, d'autant que la crise se faisant de plus en plus sentir sur les finances publiques de l'État, les participations à taux maximum sont certainement moins envisageables que par le passé, vous vous en doutez. Ce serait au contribuable garennois de payer pour compenser ; les conditions de financement seraient alors très différentes de ce qui a été présenté.

En conséquence, parce que la configuration de votre disposition ne paraît pas être la plus pertinente et que son financement ne paraît pas sécurisé selon les données initiales que vous nous avez présentées en début d'année, je vote contre l'autorisation de signer ce marché, en soulignant, pour finir, que je suis surpris aussi que dans le choix des prestataires, à aucun moment, ne soit pris en compte l'aspect entretien ou maintenance que je n'ai pas vu chiffrer, ni dans l'appel d'offres ni dans les conclusions.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ? (*Non.*)

Brièvement, je note, quelles que soient les précautions oratoires que vous prenez, que vous votez contre la vidéosurveillance, chacun a ses raisons différentes, les gens jugeront. 1,5 million, 1,4 million, c'est le budget qui était prévu, donc nous avons fait une bonne évaluation.

Quant aux subventions, le caractère chiche des subventions, comme l'a dit M. Conway, rend évidemment aléatoires désormais toutes les subventions, qu'elles soient du Conseil Général ou de l'État, donc il faut partir avec l'idée qu'elles seront évidemment les plus faibles possible.

De toute façon, nous bâtissons ce projet avec la capacité de le financer nous-mêmes et toute subvention sera, de toute façon, une bonne nouvelle.

Enfin, la densité de caméras, quand on la compare aux autres villes, est tout à fait comparable ; en tout cas, elle est nécessaire, compte tenu des besoins qui ont été identifiés à La Garenne-Colombes. Je ne vous cache pas qu'il est même probable que dans les années à venir, nous aurons de nouveau une discussion ici pour savoir s'il faut augmenter ce type d'équipement.

Me semble-t-il, la ville de La Garenne-Colombes n'est pas dans la même situation que d'autres villes ; vous avez évoqué Neuilly, qui est dans une situation beaucoup plus privilégiée que nous. Nous sommes une ville de taille intermédiaire, de richesse intermédiaire et, en termes d'insécurité, également sur, probablement, une strate différente, donc il est difficile de comparer comme vous le faites, même si c'est, évidemment, toujours très intéressant de se comparer aux autres.

Il semble à la majorité municipale que la question de la sécurité est fondamentale et que ces 1,4 ou 1,5 million seront bien utilisés ; ils le seront dans le but assez simple de réduire la délinquance, la criminalité, à La Garenne-Colombes.

J'ai noté vos positions.

On passe au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

### **1.3 — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la distribution de supports de communication dans la commune de La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Le point suivant est l'autorisation donnée au Maire de signer le marché d'appel d'offres ouvert relatif à la distribution de supports de communication dans la commune de La Garenne-Colombes.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Je voulais vous poser plusieurs questions.

Premièrement, quand vous dites : « les supports de communication municipaux », est-ce qu'on pourrait avoir une liste des documents concernés par ce marché ?

**M. le Maire**

Ce sont tous les documents que vous recevez dans votre boîte aux lettres : la gazette municipale, les guides différents et variés, les programmes des festivités, des activités, etc. Cela correspond à tout cela.

C'était dans le marché ; ceux qui sont membres de la commission d'appel d'offres ont pu le voir. Distribution de 14 500 boîtes aux lettres, ce qui est évidemment dans le marché.

Il est intéressant de noter, en revanche, que la commission d'appel d'offres a bien travaillé, puisque nous avons réduit la dépense par rapport à l'année dernière et nous allons probablement gagner environ 10 000 euros, si j'ai bien noté, sur le marché, sur une dépense de 50 000, donc c'est une économie assez considérable, on est à 20 % d'économie.

**M. Conway**

J'avais une autre question. On m'a alerté sur la manière dont était construit le critère de choix et j'avoue que j'ai des questions sur la manière dont est calculée la valeur technique, parce qu'on valorise d'une manière assez forte la présentation de l'organisation et de la méthodologie suivie et on met deux critères en plus : les délais d'exécution et le suivi. Tout cela est partagé en trois morceaux, avec 30 points pour le premier critère de méthodologie théorique et d'organisation, 20 points pour le délai et 10 points pour le suivi.

Quand on regarde les notes qui ont été attribuées, on s'aperçoit que sur le premier critère, qui est un critère assez large et qui recouvre les deux autres, on a des résultats qui pourraient varier très facilement entre le premier et le troisième, pour peu que vous pondériez autrement ou que vous notiez autrement les partenaires.

Il y a notamment un critère qui a conduit à attribuer une note sensiblement plus basse à quelques concurrents : « *La méthodologie est cohérente, ainsi qu'une organisation existante, mais des précisions manquent sur le découpage du territoire et l'organisation par secteur* » ; du coup, au lieu d'avoir 28, il y a 16. Ce critère me paraît dommage, compte tenu que, par ailleurs, ils ont 20 sur 20 sur la note de délais et 10 sur 10 sur le respect du suivi.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, dans tous les marchés publics, il y a des critères qui sont assortis d'une note, d'une pondération, c'est très classique. Quand vous me dites : « La pondération aurait été différente, le classement aurait été différent », oui, vous avez raison, c'est une vérité éternelle, si vous changez la pondération, vous risquez d'avoir un classement différent ; c'est d'ailleurs pour cela qu'on fait une pondération.

Vous dites que le critère « présentation de l'organisation et de la méthodologie suivie pour assurer la distribution de supports de Com » dans les délais » a trop de points ; c'est ce que vous dites, en fait. D'abord, honnêtement, la différence entre 30 et 20 points, je n'ai pas refait les calculs, je ne suis pas certain que cela ait changé grand-chose, mais peut-être. Dans une distribution de documents, ce qui est très important, c'est la méthode suivie ; quelqu'un qui n'est pas capable de vous donner un plan de la ville avec un zonage, qui n'est pas capable de vous dire combien de personnes il met, qui n'est pas capable de vous dire comment il fait pour éventuellement distribuer dans des immeubles qui sont fermés à certaines heures, honnêtement, cela ne fait pas très professionnel.

Je vais vous donner un conseil d'ordre personnel, pour la prochaine campagne électorale, je vous engage à avoir un plan de la ville et une organisation telle que le jour où vous distribuerez vos tracts dans les boîtes aux lettres des Garennois, vous n'en oubliez pas ; c'est tout à fait cela qu'on veut.

Dans le passé, je me souviens de distributeurs qui... D'ailleurs, on l'a tous vécu, vous trouvez parfois de la publicité dans vos boîtes aux lettres, vous avez 10 exemplaires ; c'est une manière élégante pour certains prestataires de remplir leurs quotas de bouquins ; ils en mettent 10 dans une boîte aux lettres, ce qui leur permet d'éviter d'aller dans l'immeuble dans lequel ils n'ont pas pu entrer. C'est cela qu'on essaye de juger. Il y a un côté subjectif, évidemment, puisqu'on est sur du service, par définition, mais cela nous a paru suffisamment important.

On me fait remarquer que les gens qui ont été choisis ont un avantage également, outre le fait qu'ils sont moins chers que leurs prédécesseurs, comme je vous l'ai expliqué : ils connaissent déjà le territoire garennois, dans la mesure où ils travaillent déjà à La Garenne-Colombes pour la distribution de certains journaux, en particulier des journaux de publicité Castorama et Conforama, ce qui fait qu'ils ne découvrent pas La Garenne-Colombes.

Il n'y a rien de pire, dans ces distributeurs, que les gens qui prennent l'organisation par-dessus la tête, qui ne connaissent pas la ville. J'ai souvenir, il y a quelques années, de quelqu'un qui distribuait les journaux de La Garenne-Colombes à Bois-Colombes, parce qu'il n'avait pas compris où était la limite. Objectivement, j'étais ravi que les Bois-Colombiens lisent la prose garennoise, mais comme ce n'était pas le but... Vous voyez ce que je veux dire.

**M. Conway**

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ces critères et je m'efforcerai de m'en souvenir au moment de la campagne.

Ce que je pointe, ce n'est pas... C'est d'ailleurs un critère qui rentrait en ligne de compte, le nombre de salariés permanents, etc., qui sont des choses importantes, dans le suivi, etc., mais là, simplement, dans la même phrase, on dit : il y a une méthodologie cohérente, mais il

nous manque le découpage stipulé ; je trouve que c'est dommage de sanctionner simplement le fait qu'on n'a pas dit comment cela se découpait exactement.

**M. le Maire**

De toute façon, vous savez que les membres de la commission d'appel d'offres sont souverains pour faire le classement. Il est vrai que nous pourrions décider de modifier le classement, on peut toujours dire cela, mais, objectivement, sur une affaire de service, avec, je ne vous le cache pas, probablement une part de subjectivité, ce n'est qu'un service... Quand vous achetez des ramettes de papier, vous connaissez le grammage, la couleur, le nombre, c'est facile ; sur du service, forcément, il y a de la subjectivité.

Je crois à la sagesse des membres de la commission d'appel d'offres, à leur grande sagesse, donc je vous propose de les suivre.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

Vous étiez à la commission d'appel d'offres en question ou pas, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Pas du tout, je n'y siége pas.

**M. le Maire**

Vous n'y siégez pas... On s'y est croisé une fois.

**M. Macé**

Il y a peut-être quelques années.

**M. le Maire**

Mais c'était un plaisir.

**M. Macé**

Mais peut-être que ce sera de nouveau un plaisir.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce soir, vous nous proposez, on vient de l'évoquer, la distribution des supports de communication. Je voudrais faire quelques remarques par rapport à ce dossier et, évidemment, par rapport à la communication d'une manière plus générale au niveau de notre collectivité.

Vous nous proposez, et évidemment qu'il en faut un, un service de distribution par rapport aux différents supports et vous avez indiqué, d'ailleurs, la liste de ces supports ; je remarquerai que nous n'appliquons toujours pas totalement la loi à La Garenne-Colombes par rapport à l'expression des conseillers municipaux de l'opposition. Comme vous devriez le savoir, cet espace devrait être publiable et publié dans les supports de communication à caractère régulier ; ce n'est toujours pas le cas. Nous l'avons déjà demandé plusieurs fois, au précédent mandat, c'étaient des discussions que nous avons déjà et qui ont continué au cours de ce mandat, sur un résultat qui est toujours négatif, c'est-à-dire que sur les publications régulières, l'opposition n'a toujours pas un espace réservé, comme la réglementation le prévoit.

D'autre part, sur le bulletin municipal, nous serons toujours étonnés de voir paraître deux pages, sur le nombre consacré aux informations municipales, qui sont deux pages identiques depuis deux ans, c'est-à-dire l'équivalent quasiment d'un bulletin municipal publié, sur des chiffres qui datent de 2010, qui sont toujours les mêmes, qui ne sont pas complets, comme je vous l'ai déjà dit, qui ne relatent qu'une partie de la vérité que vous voulez évidemment donner aux Garennois, mais qui n'est qu'une partie de la vérité des chiffres sur les questions en particulier budgétaires. Publier des chiffres, depuis deux ans, identiques ne m'apparaît pas comme une procédure sérieuse. Consacrer l'équivalent d'un bulletin municipal en deux ans sur des chiffres identiques prouve bien que vous n'avez pas d'autres choses à dire sur ces chiffres qui n'ont pas évolué depuis 2010, est c'est ô combien du papier gâché qui pourrait être utilisé en termes d'information pour les habitants d'une manière plus importante.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, ce soir, nous n'approuverons pas ce point, non pas qu'il ne faille pas distribuer les supports de communication, mais nous n'approuverons pas, surtout, les utilisations que vous en faites.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non.*)

Premièrement, on ne parle que de distribution dans les boîtes aux lettres, donc revenons au débat.

Deuxièmement, pour faire un commentaire, Monsieur Macé, vous nous dites qu'on n'applique pas la loi, je vous rappelle qu'effectivement, on ne l'applique pas, vous avez beaucoup plus de place que la loi nous oblige à vous en donner. La loi dit que vous devriez avoir de la place quelque chose comme à proportion de votre représentation au Conseil Municipal, et d'ailleurs, dans un certain nombre de villes, y compris voisines, et un peu moins voisines, l'opposition, quand elle a le malheur d'être à droite et qu'elle n'a qu'un siège au Conseil Municipal, a trois lignes ou quatre lignes malheureuses d'expression, alors que la majorité, qui est très présente, a une demi-page ou une colonne.

Nous avons voulu que chacun, quel que soit son score aux municipales, quelle que soit sa représentativité politique, ait la même place ; c'est beaucoup plus que ce que la loi propose.

Si vous voulez qu'on applique la loi, je vous propose d'y réfléchir et peut-être que dans un an, au prochain mandat, nous appliquerons, si vous le souhaitez, parfaitement la loi, et donc chacun s'exprimera, dans ce journal municipal, en fonction de ses résultats aux élections municipales. On peut y penser. Personnellement, je n'y étais pas favorable, mais je comprends qu'il y a une pression importante de votre part et je pense qu'il ne faut pas laisser cette idée en l'air.

Maintenant, si vous avez l'impression de ne pas pouvoir prendre la parole, comme vous le dites dans des documents qui sont distribués régulièrement, puisque je crois que c'est l'expression que vous avez employée, n'hésitez pas à m'indiquer dans quels documents vous souhaitez prendre la parole, parce que je ne vois pas ces documents dans lesquels on vous priverait de prendre la parole. Dites-le-moi et on regardera cela avec grande attention, sachez-le.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

#### **1.4 — Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage/conducteurs d'opération en vue de l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.**

##### **M. le Maire**

M. Hervo est le rapporteur de cette affaire : le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage/conducteurs d'opération en vue de l'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.

Ce sont trois lots : Champs-Philippe Nord, Champs-Philippe Sud, place de Belgique, boulevard National, en termes de voiries/réseaux.

Avez-vous des questions à poser à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

##### **M. Macé**

Je voudrais tout d'abord savoir pourquoi vous avez prévu dans les deux premiers lots, lots 1 et 2, des tranches conditionnelles ?

##### **M. Hervo**

Cela n'aurait pas dû échapper à votre sagacité, puisque nous avons assez sagement mis en tranches conditionnelles des prestations relatives à des ouvrages qui vont forcément s'exécuter de façon décalée, pour des causes que vous connaissez bien, et donc, si ce décalage était trop important, peut-être nous trouverions-nous dans un contexte pour lequel il n'est pas opportun de faire rentrer ces ouvrages dans le cadre de la présente mission.

Suis-je clair ?

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

D'autres questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ? Posez toutes vos questions en rafale ; on les note avec attention.

##### **M. Macé**

Ensuite, est-ce que vous ne trouvez pas surprenant qu'en termes de candidatures reçues, sur le lot 1, une candidature, sur le lot 2, une candidature, sur le lot 3, deux candidatures ? Comment se fait-il que sur un appel d'offres qui a cette importance...

##### **M. Hervo**

Je vais vous répondre très sincèrement, oui, nous avons été surpris, mais c'est ainsi.

##### **M. Macé**

Pourquoi avez-vous estimé qu'une offre était suffisante pour attribuer, en tout cas, les deux premiers lots ? Quels sont les critères qui vous ont permis de considérer qu'une offre est suffisante par rapport à une mise en concurrence ?

##### **M. Hervo**

Nous n'avons pas jugé qu'une offre était suffisante, nous avons analysé la crédibilité et la validité de cette offre.

Nous l'avons donc d'autant plus analysée finement qu'il n'y en avait qu'une et nous sommes arrivés à la conclusion, votre représentante aurait pu en être le témoin, voire l'acteur, si elle avait été présente à la commission d'appel d'offres ce jour-là, bien sûr, sur la base du rapport établi par l'administration et d'un assistant maître d'ouvrage spécialisé que nous avons missionné pour cela, que cette offre était convenable dans sa consistance et était convenable dans son niveau de prix. Nous l'avons donc adoptée.

##### **M. le Maire**

Merci.

##### **M. Macé**

Si je puis me permettre, c'est-à-dire que, Monsieur Hervo, vous avez considéré que par rapport à l'enveloppe prévisionnelle des coûts que nous ne connaissons pas et que vous allez certainement nous donner, cette offre rentrait dans ce coût prévisionnel, que nous ne connaissons pas, puisque je ne l'ai vu dans aucun des documents qui m'ont été transmis.

##### **M. Hervo**



Nous avons surtout analysé la consistance de l'offre en termes de compétences et qualifications, caractéristiques des personnels affectés à cette mission que l'on nous proposait, en nombre de jours consacrés à la mission, nous avons confronté à l'évaluation qu'avaient pu en faire nos services, avec l'assistance de cet assistant à maîtrise d'ouvrage dont j'ai parlé tout à l'heure, nous avons également croisé les offres en termes de prix unitaires de journée, que nous avons confrontés à ce que chacun d'entre nous connaît bien sur le niveau normal de rémunération d'une journée de travail, et nous sommes arrivés à la conclusion que ces offres étaient tout à fait recevables et acceptables.

**M. Macé**

J'insiste quand même, Monsieur Hervo, parce que je n'ai pas entendu un seul chiffre par rapport à une prévision. Comment peut-on penser que suite à ce qui est arrivé au niveau de la convention publique d'aménagement et du travail, à ce jour, réalisé par la SEM, que vous n'avez pas, vu toutes les études qui ont été menées, toutes les personnes qualifiées qui sont intervenues pour régler cette question, une enveloppe budgétaire clairement définie sur ce qui reste...

**M. Hervo**

Je viens de vous répondre, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Laissez-moi aller jusqu'au bout, et après, vous allez me répondre, certainement, Monsieur Hervo.

... lot par lot, étant donné que la SEM 92 avait fait déjà un travail de ce point de vue et qu'il reste donc une autre partie du travail à réaliser, nous en sommes tous conscients ? Comment se fait-il que par rapport à un montant prévisionnel, nous ne pouvons pas l'obtenir ce soir lot par lot ? Vous aviez prévu combien ? À ce moment-là, la SEM 92, en l'occurrence sur les lots 1 et 2, et, ensuite, Sefri Cime, qui a été retenu ou que la commission d'appel d'offres propose de retenir comme attributaire du lot 3, quel est ce montant que vous aviez envisagé lot par lot, pour qu'on puisse comparer par rapport aux offres reçues et nous permettre de dire : « Oui, on est dans l'enveloppe » ou « On n'est pas dans l'enveloppe ».

Je rappelle quand même que nous ne sommes pas en train de parler de 10 000 euros, mes chers collègues, mais nous sommes en train de parler de l'attribution de plus de 730 000 euros, ce soir, d'argent public par rapport à la réalisation de l'opération.

**M. Hervo**

Je vais quand même corriger votre propos, parce que ce n'est pas de l'argent public supplémentaire, puisque, de toute façon, l'aménageur, s'il était resté en place, aurait été rémunéré pour faire le travail, donc votre argumentaire ne me paraît pas digne d'intérêt.

Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons estimé, évalué, le nombre de jours de travail qui nous paraissait raisonnable ou normal de consacrer à ces missions et nous avons également évalué le coût journalier qui nous paraissait raisonnable pour ces missions.

Je n'avais pas les chiffres en tête, mais M. Chaillet me rappelle, parce que je n'ai pas amené le dossier avec moi – mais la commission sert à cela, sert à poser ces questions, justement ; c'est bien dommage qu'on soit obligé de faire en Conseil Municipal le travail de la commission –, que pour le total, avec l'assistance de notre assistant maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence Egis Management, l'estimatif était de 1,2 million pour le total de tous les lots et tranches conditionnelles hors taxes, donc nous sommes assez sensiblement en deçà de cette estimation.

Mais en matière de prestations intellectuelles, vous savez, Monsieur Macé, on n'en a, de toute façon, jamais que pour son argent, et vous devriez le savoir, vous qui êtes aux commandes d'une Ville importante et réputée bien gérée. Chercher le moins cher à tout prix, oui, vous n'en aurez jamais que pour votre argent. Si un gars vous dit qu'il va travailler 3 jours et qu'un autre vous dit qu'il va travailler 10 jours, soyez certain que celui qui vous dit qu'il va travailler 3 jours en fera sans doute 3,33 fois moins que celui qui prévoit de travailler 10 jours. L'important est surtout de valider si le vrai temps prévisionnel à passer est plutôt de l'ordre de 3 jours ou plutôt de l'ordre de 10 jours, tout simplement.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo, pour ces précisions.

Y a-t-il d'autres questions à M. Hervo ?

**M. Macé**

Comme vous nous dites que vous avez fait un calcul de nombre de jours travaillés, pouvez-vous nous le communiquer ?

Ils ont répondu et vous nous dites que c'est un des critères qui est important. Quel est le nombre de jours travaillés lot par lot ?

**M. Hervo**

Dites-nous tout de suite que vous allez voter contre et cela va abrégé la soirée.

**M. le Maire**

Ce qui est un peu désagréable, c'est que la commission d'appel d'offres est là pour étudier tout cela dans le détail. Que votre représentant ne puisse pas venir aussi souvent que nous le souhaiterions, c'est dommage, mais dans ces cas-là, organisez-vous différemment. On est, maintenant, dans l'épluchage pas à pas du travail de la commission d'appel d'offres.

On a une réponse à lui donner ?

**M. Hervo**

Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, je n'ai pas les éléments sous les yeux...

**M. le Maire**

On va vous les fournir. M. Sammut vous appellera.

**M. Hervo**

Je répète qu'il s'agit du travail de la commission, que nous n'avons pas à refaire en séance de Conseil Municipal. Sinon, la commission d'appel d'offres ne sert à rien du tout, et Dieu sait si les commissions d'appel d'offres ne se passent pas en un quart d'heure, en courant, vite fait, et qu'on y consacre tout le temps et toute l'attention qu'il faut. Vous en avez été témoin dans d'autres temps, Monsieur Macé.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Macé ?

Vous empêchez M. Conway de parler...

**M. Macé**

Non, M. Conway parlera après, je pense qu'il n'y aura aucun souci.

Dans ce que vous nous dites, plusieurs remarques, Monsieur Hervo.

Vous nous donnez l'estimation, j'imagine, validée par qui de droit, de 1,2 million, nous arrivons à 730 000 ; quel écart important ! Je suis toujours étonné de ces écarts importants qui, *a priori*, ne vous alertent pas par rapport à une estimation. On est quasiment à 40 % de moins. Est-ce que l'estimation est la bonne ou est-ce que la réponse est la bonne ? À un moment donné, il faut quand même s'interroger. Sinon, l'estimation ne sert pas à grand-chose et la réponse, à ce moment-là, est acceptée d'une manière donnée.

Pourquoi j'ai insisté sur les moyens en nombre de jours qui étaient un des critères que vous nous avez dit ? Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous, Monsieur Hervo. Parce que si je fais un rapide calcul, j'ai l'équivalent par an de six postes travaillés, donc cela veut dire que la SEM 92 a annoncé, Monsieur Hervo, qu'elle mettait à disposition de la Ville, sur cette opération pour mener l'ensemble des missions, six personnes pour réaliser tout cela. À ce moment-là, la question que l'on peut tout de suite vous retourner : pourquoi vous ne les avez pas embauchées directement ? Pourquoi vous n'avez pas fait ce que vous nous aviez dit à un moment donné que vous feriez certainement, c'est-à-dire, au lieu de laisser deux agents de la Ville tenter de régler ce magma que vous avez créé, de renforcer leur organisation, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Monsieur Macé, savez-vous quel est le prix de vente normal d'une journée de travail par une société normalement constituée, qui paye ses frais généraux, ses frais de siège, sa direction générale, ses bureaux ? Ce ne sont pas des postes secs, loin de là, je vous rappelle qu'il y a – vous aviez sans doute en tête les charges – les frais généraux et autre sauce autour. Une journée de travail normale d'un personnel qualifié sur le marché, c'est autour de 900 euros hors taxes par jour, c'est à peu près cela, le vrai prix ; ce n'est pas le prix d'un poste, cela ne fait pas six personnes, comme vous dites, parce que, dans le privé, on n'oublie pas les frais de structure.

**M. Macé**

Vous êtes en train de nous dire ce soir que vous êtes d'accord sur cette utilisation, pour l'instant, que vous le vouliez ou non, parce que c'est un budget annexe du budget de la Ville, donc c'est le budget des Garennois, vous êtes en train de nous justifier que c'est normal que la Ville de La Garenne-Colombes paye les frais généraux de la SEM 92 ; c'est intéressant en termes d'utilisation des deniers publics des Garennois. Évidemment, croyez-moi que les habitants du quartier et, d'une manière générale, l'ensemble des Garennois apprécieront cette façon de gérer de votre part des impôts qu'ils payent et, je le rappellerai, en plus, qui sont en augmentation constante depuis 2008.

Je constate qu'à cette réponse, vous nous justifiez ces dépenses par les frais généraux de la SEM, tandis que si nous avions recruté directement, nous en aurions pour notre argent et pour un travail réel qui, *a priori*, n'aurait certainement pas nécessité six postes, puisqu'*a priori*, ce n'est pas l'équivalent de six postes que nous avons.

**M. Hervo**

Nous y voilà, Monsieur Macé, la belle approche de la comptabilité et des faux discours, parce que dans une mairie, quand on paye quelqu'un 100 euros charges comprises, le prix de revient est de 100 euros, il n'y a pas de frais d'entretien de la mairie, il n'y a pas de salaire des cadres d'encadrement, il n'y a pas de frais de chauffage, il n'y a rien du tout, il n'y a pas d'amortissement des installations, évidemment !

J'imagine qu'à la Ville que vous dirigez et qui est parfaitement bien gérée, quand vous achetez à un prestataire, un architecte, un bureau d'études, une prestation, vous évitez de lui payer ses frais généraux, vous ne lui payez que le salaire des intervenants ; c'est une excellente gestion, mais je crains que ce ne soit une bien médiocre connaissance de l'économie, des mécanismes réels de l'économie réelle, mais, ma foi...

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Comme vous l'avez dit, les Garennois apprécieront en leur temps, évidemment.

**M. Macé**

Il n'y a aucun souci.

Autre point, parce que je suis un peu étonné, ce soir, que sur ce dossier, vous ne nous ayez pas déjà...

**M. Hervo**

Cela va...

**M. Macé**

Non, cela ne va, et arrêtez d'avoir ce ton-là, parce que cela va vite se terminer en suspension de séance, si vous voulez ! Il n'y a pas de souci avec cela.

**M. le Maire**

Calmez-vous, Monsieur Macé, tout va bien.

C'est la chaleur qui vous rend chaud ?

**M. Macé**

Je suis totalement calme, je n'ai pas de problème avec cela, c'est M. Hervo qui n'accepte pas la contradiction, mais c'est habituel. C'est vrai, les dossiers, on pourrait et on va, évidemment, développer cela tout au long des mois qui viennent, indiquer un certain nombre de choses, ce sera un véritable plaisir.

En ce qui concerne maintenant la véritable transparence que vous devriez avoir sur ce dossier, comment se fait-il que vous passiez sous silence ce soir ce que vous êtes en train de faire et le lancement d'une procédure – je lis ce que vous avez lancé – « *concession d'aménagement dans le cadre de l'opération d'aménagement en ZAC du quartier des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes* » ? « *Concession d'aménagement dans le cadre de l'opération* », comment se fait-il que vous ne nous disiez pas la vérité ce soir, Monsieur Hervo ? Pourquoi on signe cela ce soir ? Vous êtes en train, en parallèle, de lancer une procédure. Qu'avez-vous à nous répondre là-dessus ?

**M. Hervo**

Mais c'est une pure invention de votre part, Monsieur Macé !

**M. le Maire**

Monsieur Macé, est-ce que vous pouvez préciser, parce que je n'ai pas compris ?

**M. Hervo**

C'est une pure invention de votre part, nous sommes dans des marchés de prestations intellectuelles, point c'est tout, et rien d'autre !

**M. Macé**

Et la procédure que vous avez lancée, c'est quoi, alors ?

**M. Hervo**

La procédure de quoi ?

**M. le Maire**

Laquelle ?

**M. Macé**

Vous n'avez pas lancé de procédure ?

**M. Hervo**

Je ne sais pas où vous avez inventé cela.

**M. Macé**

Vous n'avez pas lancé de procédure ?

**M. Hervo**

Où est-ce que vous l'avez inventé ?

**M. Macé**

Nous en reparlerons en temps voulu.

**M. Hervo**

Ces affabulations et ces mensonges sont quand même extrêmement graves, Monsieur Macé ! Vous racontez n'importe quoi !

**M. le Maire**

D'abord, si nous avons lancé une procédure, ce ne serait pas honteux, on peut lancer des procédures, mais vous parlez de quelle procédure ?

**M. Macé**

De la procédure de lancement d'une concession d'aménagement ; vous n'avez pas lancé de procédure ?

**M. le Maire**

Non.

**M. Macé**

Dont acte.

**M. le Maire**

Vous avez vu cela où ?

**M. Macé**

Dans les journaux adéquats.

**M. le Maire**

Dans les journaux adéquats ?

**M. Macé**

Adéquats de lancement de procédure, Monsieur le Maire, vous les connaissez comme moi.

**M. le Maire**

On va regarder cela. Je ne vois pas ce dont il s'agit.

Vous me donnerez le journal adéquat.

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

J'avais juste une petite remarque : M. Hervo a été surpris de n'avoir qu'une réponse ; quand je vois la structure du marché, je comprends que les candidats éventuels potentiels ne s'y soient pas trompés, car il y a 70 % de la note qui est donnée et qui, manifestement, privilégie évidemment celui qui a déjà travaillé sur le dossier et qui est déjà intervenu. C'est la conséquence du fait que l'on avait un contrat d'aménagement qui était confié à la SEM 92 et, maintenant, une mission d'assistance qui est confiée à la même SEM 92, avec, entre-temps, une évaluation de ce qui restait à faire par la même SEM 92.

Pour moi, je pense qu'il est normal que les autres ne se soient pas trompés et se soient dit que ce n'est pas la peine de gaspiller du temps pour quelque chose qui était déjà verrouillé.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous avez fait un commentaire sur un ton bonhomme, comme souvent, mais ce commentaire, quand on l'analyse au fond, est grave, parce que vous êtes en train d'expliquer que nous avons écrit des critères de choix de manière à ce que l'appel d'offres soit délivré à une personne particulière ; c'est ce que vous avez dit, en clair. « Il ne faut pas s'étonner, avez-vous dit, qu'il n'y ait qu'une personne, celle-ci, qui soit choisie, puisqu'on avait rédigé pour que celle-ci soit choisie ».

Monsieur Conway, je ne peux pas penser une minute que vous ayez saisi l'importance de ce que vous avez dit, mais, entendons-nous, nous avons lancé cet appel d'offres dans l'espoir qu'il y aurait évidemment beaucoup plus de personnes voulant bien répondre que ce que nous avons eu *in fine*. Il est vrai que ce sont des marchés compliqués, puisque, par définition, ce sont des marchés qu'il faut reprendre dans un cadre plus général, mais en aucune manière, solennellement – sinon, ce serait illégal et probablement de nature pénale –, personne, ici, n'a rédigé des critères pouvant conduire à ce que le prestataire fut finalement choisi, aurait été favorisé ; c'est inimaginable. Si vous pensez que c'est le cas, je vous invite à porter plainte dans les meilleurs délais ; c'est très grave, ce que vous dites, ce n'est pas vrai.

Si c'était une question, je vous dis que ce n'est pas vrai. Si c'est une affirmation, je vous invite à écrire au Procureur de la République.

**M. Conway**

Ce que je vais faire dans les meilleurs délais, c'est déjà vous corriger, parce que vous dites : « Si vous dites cela », mais quand vous reformulez les choses, vous déformez, donc, évidemment, vous pouvez ne pas croire. Vous dites que j'ai dit, vous lirez le Journal officiel, que vous aviez verrouillé ; moi, j'ai dit que cela ne m'étonnerait pas que les candidats ne s'y soient pas trompés en disant que ce n'est pas la peine de le faire parce que l'écart était trop important entre eux et la SEM 92, je n'ai rien dit de plus, je n'ai pas dit que vous l'aviez verrouillé...

**M. le Maire**

Très bien. Nous sommes plusieurs à avoir compris cela.

**M. Conway**

Je vous invite, dans la reformulation, à faire une vraie reformulation.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci.

Je suis content de la deuxième version.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Les travaux seront terminés quand, Monsieur Hervo ? Vous avez une idée ?

J'ai oublié de vous le demander, je suis désolé, j'aurais dû le faire avant le vote.

**M. Hervo**

À l'exception des travaux objets de la tranche conditionnelle dont j'ai parlé tout à l'heure, sur l'ensemble de ces travaux, le dispositif est mis en œuvre pour que ce soit terminé au plus tard au tout début de l'année prochaine.

**M. le Maire**

Place de Belgique, la fin de Belgique et les deux Champs-Philippe, dont la place, fin de l'année.

**M. Hervo**

Absolument.

C'est plus facile à maîtriser quand il s'agit de bâtiments publics ; quand il s'agit de bâtiments réalisés par des promoteurs, on a à les surveiller, mais on n'a pas d'ordre à leur donner, mais le dispositif est organisé en conséquence.

**1.5 — ZAC des Champs-Philippe — avenant n° 4 au marché n° 5092.M12-012 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public — lot 1 : Corps d'État Architecturaux et Techniques.**

**M. le Maire**

Point suivant, concernant la ZAC toujours, il s'agit d'avenants concernant la salle de spectacle et du parking public, puisque vous savez qu'il y a un parking public sous la salle de spectacle.

Monsieur Perrée, avez-vous des commentaires ? Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions à poser à M. Perrée ?

**M. Perrée**

Je vais déjà dire de quoi il s'agit, d'abord, même si vous avez sous les yeux le papier.

On va parler de l'avenant n° 4, complément de travaux en courant fort, en courant faible, c'est pour l'informatique, la climatisation, etc., l'installation d'une GTC, c'est-à-dire d'une gestion technique centralisée...

J'ai appris des choses ce matin ! Jean-Pierre Hervo est suffoqué que je puisse dire des choses pareilles, mais cela arrive qu'on devienne technicien.

Il s'agit de 200 points de collecte...

**M. le Maire**

Pouvez-vous résumer ?

**M. Perrée**

Je résume...

Si vous avez des questions à me poser, allez-y, j'ai fini.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Vous savez, ce que j'aime dans la vie, c'est l'esprit de synthèse de M. Perrée.

Vous avez compris globalement de quoi il s'agissait ; c'est une GTC, et si vous avez des questions à lui poser...

**M. Perrée**

Je voulais vous apprendre des choses ; tant pis pour vous.

On va voter.

**M. le Maire**

Tout le monde est coi, personne n'a de question à poser à M. Perrée ?

Monsieur Macé ?

**M. Perrée**

Je suis imbattable sur les chiffres, je vous le dis tout de suite.

**M. Macé**

Je n'en doute pas un seul instant, Monsieur Perrée.

**M. le Maire**

Cela tombe bien, il ne va pas vous poser une question sur un chiffre !

**M. Macé**

J'interviens sur 1.5, 1.6 et 1.7, ces trois points sont liés.

**M. le Maire**

Yves est en forme, vous pouvez lui faire les trois !

**M. Macé**

Monsieur Perrée, vous nous proposez, ce soir, des travaux supplémentaires pour un montant d'un peu plus de 244 000 euros, qui s'ajoutent, je ne sais pas si – je n'ai plus souvenir de cela – c'était du temps gestion SEM ou depuis gestion Ville, des travaux déjà supplémentaires, qui font que, ce soir, ce que vous nous proposez en tout, avec ces premiers travaux supplémentaires, un montant de 760 000 euros. Est-ce que c'est bien raisonnable, Monsieur Perrée, de nous proposer cela quand on voit quand même quelques natures de

travaux, vous qui êtes devenu incollable dans cette partie, comme vous venez de nous le dire, qui, premièrement, concernent l'amélioration de la qualité des fauteuils en velours, qui nous est indiquée, comment cela se fait qu'on découvre aujourd'hui qu'il faut améliorer cette qualité ?

Ensuite, vous nous proposez sur le point 1.7 de ce Conseil Municipal d'installer un équipement de vidéoprojection pour la petite salle, comme si cela n'avait pas été prévu dès l'origine. Je trouve cela un peu surprenant, ce soir, ces travaux supplémentaires, qui, quand même, représentent un total de près de 6 % sur l'enveloppe générale, et nous ne sommes pas à la fin de l'opération, donc est-ce qu'à un moment donné, Monsieur Perrée, vous allez vous arrêter sur les travaux supplémentaires ? C'est vrai que c'est, à chaque fois, des dépenses, qui rentrent dans le cadre général des équipements publics, et donc du budget de la Ville.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Perrée, vous voulez répondre ?

**M. Perrée**

Allez-y !

**M. le Maire**

Monsieur Macé, la question n'est pas tant de savoir quelles sont les augmentations en question, qui sont toutes assez proches des 5 %, donc 5 %, sur un bâtiment de ce genre, ce sont des sommes qui sont tout à fait raisonnables en fin de chantier, la question est de savoir leur nature.

Puisque M. Perrée n'ignore rien des GTC, de quoi s'agit-il, puisque c'est aussi un des gros postes ? Il s'agit, tout simplement, de faire en sorte que nous n'ayons pas besoin d'avoir sur place, 24 heures sur 24, un technicien pour un ouvrage aussi important et que la totalité des organes vitaux de la salle de spectacle puisse être monitorée à distance, à travers un système de surveillance, de télésurveillance. Ce système permet de l'automatisme dans les tâches et d'éviter d'avoir à payer *ad vitam aeternam* un technicien qui serait quasiment en permanence sur place, donc il s'agit d'une dépense qui est plutôt une dépense, je crois, vertueuse.

Prenons l'exemple que vous avez cité avec un demi-sourire : la question du velours des sièges. Pourquoi les choses n'arrivent que maintenant ? Évidemment, il y avait des sièges prévus, évidemment, il y avait des sièges en velours prévus, mais nous avons pu maintenant bénéficier de l'expérience de la Médiathèque, où nous avons les mêmes fauteuils qui étaient prévus dans la salle de spectacle, et nous avons considéré que la qualité des fauteuils de la Médiathèque, même si c'étaient des fauteuils confortables, nécessitait d'être améliorée, donc il a été décidé de prendre le fauteuil de qualité supérieure dans la future salle de spectacle, par rapport à ce qu'on a à la Médiathèque. On tire tout simplement l'enseignement de ce que nous avons pu vivre dans la Médiathèque.

Il s'agit de coûts d'amélioration.

Enfin, la vidéoprojection, on achète un projecteur à 10 000 euros ; dans un ouvrage de ce coût... On construit une salle des fêtes et on ajoute un vidéoprojecteur de 10 000 euros dans une salle qui permettra d'être donnée plus facilement aux associations ; c'est vrai, il n'était pas prévu, mais personne n'en voudra au concepteur du projet d'avoir oublié le vidéoprojecteur à 10 000 euros dans un ouvrage de cette taille et de cette ambition, il faut quand même raison garder en la matière, d'autant que, comme me le souffle M. Hervo, on est toujours dans le budget initial, accessoirement.

Nous passons au vote.

Nous avons ouvert la discussion sur 1.5, 1.6, 1.7 ; je clos donc la discussion sur 1.5, 1.6 et 1.7, puisque M. Macé avait lui-même ouvert cette discussion sur ces différents points.

Je considère qu'il n'y a plus de question sur ces trois points ; j'ouvre le vote sur le 1.5.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**1.6 — ZAC des Champs-Philippe — avenant n° 2 au marché n° 5092.M12-013 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public — lot 2 : tribune télescopique-sièges praticables de scène.**

**M. le Maire**

Je mets aux voix le point 1.6.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**1.7 — ZAC des Champs-Philippe — avenant n° 2 au marché n° 5095.M12-015 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public — lot 4 : électricité scénique — éclairage de scène — sonorisation — équipements cinématographiques numériques.**

**M. le Maire**

Je mets aux voix le point 1.7.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

## **Secrétariat général**

### **1.8 — Élections de membres et délégués du Conseil au sein de diverses commissions, associations ou organismes.**

#### **M. le Maire**

Notre collègue Vincent Fouliard nous a quittés, il était membre d'un certain nombre de commissions. Habituellement, les entrants prennent la place des sortants, mais l'opposition a souhaité rebattre un peu les cartes. J'ai entendu la demande des coéquipiers de M. Macé de se répartir différemment dans les différentes commissions ; je crois que cela a été fait, Monsieur Macé. Il n'y a pas de difficulté particulière ?

#### **M. Macé**

Non.

#### **M. le Maire**

Vous êtes évidemment toujours titulaire de votre poste, mais vous l'avez remodifié différemment. En particulier, M. Ranji a démissionné de ses fonctions de membre de la commission municipale « développement économique et marchés » et il convient, en théorie, de procéder à une nouvelle élection.

On est bien d'accord, en théorie, il faut élire tout le monde. Je vous propose, si tout le monde est d'accord... Personne ne s'oppose à ce qu'il y ait un accord oral, à main levée, sur toute cette délibération ? Personne ne veut voter à bulletin secret, y compris, d'ailleurs, sur deux associations dont la commune est membre de droit fondateur, où nous avons des sièges au Conseil d'administration ? L'École de la 2<sup>e</sup> Chance, je vous propose la candidature de M. Houtart, qui, en fait, y allait déjà, mais ce n'était pas formalisé, il y allait à titre officieux ; l'association Archipel, où M. Butet et M. Pinta y allaient déjà ; on nous a demandé de formaliser tout cela.

Puis-je considérer qu'on fait un vote à main levée pour tous ces éléments ?

En fait, il n'y a pas de candidat de la gauche, la gauche a réparti ses candidats dans des commissions différentes ; ils ont rebattu les cartes.

Monsieur Macé ?

#### **M. Macé**

Pour qu'on soit clair, Monsieur le Maire, comme M. Hervo veut avoir l'information :

- commission d'appel d'offres : Christophe Macé ;
- commission compétente en matière de baux emphytéotiques : Christophe Macé ;
- commission de délégation de service public : Christophe Macé ;
- commission de délégation de service public pour la gestion de l'affermage de la crèche Voltaire : Christophe Macé ;
- commission affaires scolaires : Catherine Armand...

#### **M. le Maire**

Le cumul, Monsieur Macé !

#### **M. Macé**

Je suis novice par rapport à vous, Monsieur le Maire.

#### **M. le Maire**

Vous vous rattrapez ; quatre d'un coup, Monsieur Macé !

#### **M. Macé**

- commission jeunesse et sports : Nordine Ranji ;
- commission développement économique et marchés : Catherine Armand.

Je suis d'accord, si tout le monde en est d'accord, pour qu'il y ait un vote à main levée sur l'ensemble de ces propositions que nous faisons.

En ce qui concerne maintenant les deux associations, je suis aussi d'accord pour qu'il y ait un vote à main levée, mais là, nous proposons comme candidats :

- pour l'École de la 2<sup>e</sup> Chance : Catherine Armand ;
- pour Archipel : M<sup>me</sup> Armand également.

#### **M. le Maire**

On va peut-être faire un vote global sur les commissions municipales et paramunicipales, commission d'appel d'offres, des marchés, etc.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Sur le deuxième point...

#### **M. Conway**

Sur la commission économique et développement, c'est une question de pure forme, puisqu'à ma connaissance, cette commission ne s'est jamais réunie.

**M. le Maire**

Je n'ai pas en tête le programme.

**M. Conway**

Je suis membre de cette commission et je n'ai jamais été convoqué. Rassurez-moi, elle ne s'est pas réunie ?

**M. le Maire**

Je ne peux pas vous rassurer, vous n'avez pas l'air très inquiet.

**M. Conway**

Cela veut dire que Nordine démissionne de quelque chose qui ne lui a jamais pris de temps.

**M. le Maire**

Qui est dans cette commission, finalement ?

Madame Armand, ils vous ont mise dans une commission qui, manifestement, ne se réunit pas ; vous entendez ce que M. Conway vient de cafter !

Monsieur Ranji, ce n'est pas bien.

*(Brouhaha.)*

Nous avons voté sur le premier *round*.

Sur le deuxième *round*, sur l'association École de la 2<sup>e</sup> Chance, nous avons la candidature de M. Houtart et la candidature de M<sup>me</sup> Armand.

Qui souhaite la candidature de M<sup>me</sup> Armand ?

**M. Conway**

J'ai une question à poser avant.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Conway**

Quand vous dites que M. Houtart était à titre informel, vous voulez dire que dans les statuts, à la création, il était automatique que le Maire de la commune soit présent et que vous aviez possibilité de confier le pouvoir à une personne de votre choix ; c'est cela ?

**M. le Maire**

De mémoire, mais je veux pouvoir vous le confirmer secondairement, c'est M<sup>me</sup> Mangeard qui y allait. M<sup>me</sup> Mangeard, comme vous le savez, a été malade et a dû cesser ses activités municipales pendant de longs mois, et pendant ces longs mois, M. Houtart acceptait de la remplacer pour que La Garenne-Colombes puisse être présente, tout simplement. On n'allait pas s'amuser à faire une élection, je ne vous fais pas de dessin, pour remplacer M<sup>me</sup> Mangeard, alors qu'elle était...

**M. Conway**

Il n'y avait pas d'élection à faire.

**M. le Maire**

Pour l'association École de la 2<sup>e</sup> Chance, je reprends le vote, qui vote pour M<sup>me</sup> Armand ? 4 voix. Qui vote pour M. Houtart : 31. Qui s'abstient : 0.

M. Houtart est élu.

Pour l'association Archipel, j'ai donc les candidatures de M. Butet, M. Pinta et M<sup>me</sup> Armand, trois candidatures pour deux postes.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je souhaiterais qu'il y ait une personne de la majorité et une personne de l'opposition ; peut-on se mettre d'accord sur ce point ? Si on fait le vote classique, il va y avoir deux personnes de la majorité et personne de l'opposition ; qu'en pensez-vous ?

**M. le Maire**

Je ne préjuge pas du résultat du vote, c'est un vote ; sinon, ce serait une désignation.

Je ne peux pas empêcher les gens d'être candidats ; j'ai reçu la candidature de M<sup>me</sup> Armand, de M. Butet et de M. Pinta, je ne peux pas dire à M. Pinta : « Ne soyez pas candidat » ; vous voyez, déjà, il fait la tête, et vous ne le connaissez pas.

J'ai trois candidats, donc je vous propose les trois candidatures.

Qui est pour M<sup>me</sup> Armand ? 5 voix.

Qui est pour M. Butet ? 30 voix.

Qui est pour M. Pinta ? 30 voix.



**M. Conway**

Je vote l'abstention pour M. Pinta et M. Butet.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

### **1.9 — Remplacement d'un membre de la Commission consultative des Services Publics locaux.**

**M. le Maire**

Il s'agit de remplacer Mme Brison, pour laquelle nous avons eu une pensée au début de ce Conseil Municipal, qui était membre de la Commission consultative des services publics locaux, très active, d'ailleurs, ici comme ailleurs.

Je souhaite vous soumettre la candidature de M. Gérard Brazier, que beaucoup d'entre vous connaissent bien, qui est également un Garennois de longue date. M. Brazier, outre son parcours professionnel dans une grande entreprise aéronautique française qui construit des Rafales, est aujourd'hui le trésorier du Lions Club de La Garenne-Colombes et est responsable de l'activité randonnée au sein du Club Loisirs et Découvertes ; vous savez que c'est un des grands clubs de La Garenne-Colombes, il y a plus de 400 membres.

Est-ce que vous avez des remarques concernant la candidature de M. Brazier ?

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non.)*

Avez-vous des commentaires à faire sur ce monsieur ? Pas de commentaire.

On peut voter à main levée ? Personne ne s'y oppose ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

M. Brazier est nommé membre de la CCSPL et je le féliciterai en votre nom.

## **II - Pôle Ressources**

### **Ressources Humaines**

#### **2.1 — Personnel communal — modification du tableau des emplois.**

**M. le Maire**

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix sur la modification traditionnelle du tableau des emplois.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Vous avez un rapport qui est très bien fait, qui vous explique que la réforme de la catégorie B nous oblige aujourd'hui à supprimer des postes d'assistant d'enseignement artistique, puisque nous avons créé lors du dernier Conseil Municipal du 28 mars les nouveaux postes sous leur nouvelle appellation qui sont « assistants d'enseignement artistique principaux de deuxième classe » ; les postes antérieurs et les appellations antérieures ne sont, par conséquent, plus occupés et peuvent être supprimés, puisqu'ils ont fait l'objet d'une délibération du CTP au moins de février.

Pareillement, dans le cadre des crèches, nous avons également une réforme dans le cadre de la réforme de la catégorie B, qui nous permet de créer des postes d'infirmier en soins généraux de classe supérieure, ce sont des postes de catégorie A, alors que les anciens grades étaient des grades de catégorie B, et quatre postes d'infirmier en soins généraux de classe normale.

**M. le Maire**

Merci, Madame Juvin-Marleix.

Des remarques ou des questions ? Pas de question, pas de remarque.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Nous avons trois points, ensuite, dont le rapporteur est M<sup>me</sup> Gaillabaud, qui nous a téléphoné, désespérée ; elle arrive. Je vous propose de repousser ces trois rapports à la fin pour lui donner le temps d'arrivée.

Personne ne s'oppose à ce point tout à fait formel ? Non.

*(Entrée en séance de M<sup>me</sup> Gaillabaud à 21 heures 19.)*

## **III - Pôle Services technique**

### **Voirie, Propreté, espaces verts**

#### **3.1 — Approbation du règlement communal d'assainissement.**

**M. le Maire**

Il s'agit du toilettage, en fait, de notre règlement communal d'assainissement à partir de celui du 92, ainsi que de l'inclusion d'un certain

nombre de dispositions réglementaires, législatives, qui, peut-être, n'en faisaient pas partie ; bref, il s'agit d'un travail d'assainissement du règlement communal d'assainissement.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non, pas de remarque.

Pas de question à M<sup>me</sup> Gaillabaud ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

### **3.2 — Approbation d'une convention avec le Département des Hauts-de-Seine relative à la gestion coordonnée des réseaux communaux et départementaux d'assainissement sur le territoire de La Garenne-Colombes et demande de subvention à l'agence de l'eau des aides Aquex.**

#### **M. le Maire**

Le point suivant, toujours M<sup>me</sup> Gaillabaud, qui veut vous faire approuver une convention avec le Département pour la gestion coordonnée des réseaux communaux et départementaux d'assainissement sur le territoire de La Garenne-Colombes et pour demander une subvention absolument mirifique à l'Agence de l'eau, des aides Aquex.

Je me suis laissé dire que la subvention pourrait être de l'ordre de 5 000 euros. « Un sou est un sou », disait mon grand-père.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque pour l'assainissement de M<sup>me</sup> Gaillabaud ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

### **3.3 — Demande de subventions auprès du SIPPAREC relatives à l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la voirie de l'avenue Foch entre l'avenue Joffre et la place de la Liberté.**

#### **M. le Maire**

Toujours M<sup>me</sup> Gaillabaud qui veut vous demander – décidément, c'est une manie chez elle – des subventions, cette fois au SIPPAREC, pour l'éclairage public.

Cette fois-ci, vous espérez obtenir combien, Madame Gaillabaud ?

#### **M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Cette fois-ci, je suis un peu plus gourmande, je demande 26 000 euros.

#### **M. le Maire**

Vous vous emballez !

Des questions à M<sup>me</sup> Gaillabaud ? Pas de question à M<sup>me</sup> Gaillabaud ? Cela passionne tout le monde !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Madame Gaillabaud, merci infiniment d'être venue !

### **Urbanisme**

### **3.4 — Approbation de la convention à conclure avec l'Établissement Public Foncier 92 et la Commune de La Garenne-Colombes.**

#### **M. le Maire**

Je passe la parole à M. Hervo. Il s'agit de la Convention avec l'EPF 92. C'est une vieille affaire, puisque l'EPF 92 est désormais un vieux partenaire de la Ville de La Garenne-Colombes, tant qu'il existe, puisque vous savez que certains ont des velléités de voir les Établissements Publics Fonciers départementaux tomber sous la coupe d'établissements fonciers, dont on ne sait plus très bien s'ils sont métropolitains, régionaux ou nationaux.

Monsieur Hervo ?

#### **M. Hervo**

Les choses sont simples. La Convention qui nous liait avec l'EPF 92 est arrivée à échéance, sans avoir encore pu aboutir totalement. Nous avons souhaité la renouveler. C'est donc le texte de cette Convention venant prolonger, et faire même durer, la convention précédente que nous vous demandons d'approuver ce soir, étant entendu que vous avez eu sur table un correctif formel.

Le rapport que vous avez initialement reçu disait, dernier alinéa, que le Conseil Municipal est prié de bien vouloir dire que : « *La Convention à intervenir se substitue à la Convention initiale signée le 12 décembre 2007* » et de façon un peu tardive, semble-t-il, mais sage, les juristes nous ont fait comprendre ou remarquer qu'une telle formulation pourrait vouloir dire que la Convention précédente est devenue sans effet.

Il vous est donc proposé de retirer cet alinéa du rapport et de la délibération. C'est de la pure forme d'autant que, toujours par précaution administrative et financière, l'EPF a souhaité que soit parfaitement affirmée la continuité sans discordance entre les deux Conventions par la signature d'un protocole additionnel qui, en fait, ne fait que dire que rien de ce qui a été fait jusqu'à présent n'est annulé, bien évidemment, et continue à exister.

Voilà beaucoup de tintamarre administratif et juridique pour finalement ne faire que prolonger et perdurer la Convention qui nous liait précédemment à l'EPF 92, en vue de l'acquisition de terrains destinés à la réalisation de logements sociaux ou d'équipements d'intérêt général à but social.

Eh oui, Mademoiselle ! Eh oui, cela arrive. Vous avez l'air tout étonnée.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Non, pas du tout.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je vous en prie, Mademoiselle Naturel.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur Hervo, je suis ravie, vraiment très heureuse de voir que, sur le secteur désigné « République », nous avons, sur les 70 logements, la moitié en social.

Sur le secteur désigné « Sartoris », 70 logements dont 30 sociaux.

Je vois que bientôt vous allez pouvoir mettre dans votre prochain programme municipal notre exigence qui est que dans chaque construction 30, voire 40, ou beaucoup plus, 50 % soient à caractère social pour que tout le monde puisse accéder à un logement social.

Ce soir, je suis ravie que nous soyons d'accord et que bientôt, peut-être, nous allons pouvoir atteindre les 20 % de loi SRU et peut-être plus tard vraiment les 25 qui vont être établis d'ici peu. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**M. Hervo**

Vous me voyez ravi de vous voir ravie.

**M. le Maire**

On ne vous gêne pas tous les deux ?

Avez-vous des questions à poser à M. Hervo ?

Oui, Monsieur Macé ? Vous allez rompre cette belle unanimité.

**M. Macé**

Peut-être un petit peu.

**M. le Maire**

Chacun son rôle.

**M. Macé**

Ce n'est pas chacun son rôle, mais, en tout cas, analysons la situation telle qu'elle se présente. Même si nous ne pouvons que nous féliciter de la signature de cette Convention avec l'Établissement Public Foncier du 92, on peut quand même aussi constater que, premièrement, si nous n'avancions qu'à ce rythme-là, on parlera du logement social, dans le respect des 25 % à La Garenne-Colombes, dans les années 2100, à peu près. Ce n'est pas avec les trois opérations que vous nous proposez que l'on arrivera à combler notre retard, parce qu'on est à peu près entre 10 % et 11 % des logements sociaux. Il faudrait faire vraiment autre chose pour y arriver.

Deuxièmement, je suis étonné ce soir des délais, pour l'instant, de la première Convention. Cinq ans après, il y a une nouvelle Convention qui nous propose de proroger le délai à cinq ans sur trois opérations qui attendent d'être réalisées, évidemment avec des budgets qui s'envolent, mais c'est normal avec le coût du foncier. Il serait bien ce soir, au-delà de l'unanimité que nous allons j'espère avoir sur ce vote, que les opérations surtout se réalisent et permettent aux Garennoises et aux Garennois qui en font la demande, qui sont éligibles de disposer enfin d'un logement abordable, en fonction de leurs revenus. C'est entre autres le but des logements sociaux et que la mixité, évidemment, soit au rendez-vous dans les programmes proposés.

Timide avancée ce soir et aussi inquiétude par rapport aux délais qui font que ces opérations n'ont pas démarré qu'il faut de nouveau signer une Convention pour cinq ans.

**M. le Maire**

Merci beaucoup pour cet énorme enthousiasme, Monsieur Macé.

Pas d'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Pendant cette mandature, la construction de logements sociaux n'a pas eu, de votre part, l'attention nécessaire. La Garenne-Colombes est passée de 8 % à 11,6 % de logements sociaux en sept ans, soit environ 250 logements en six ans.

La Garenne-Colombes figure parmi les cinq dernières communes du 92, en matière de pourcentage de logements sociaux. Cela est le fruit d'une absence de vision et de priorités d'investissements mal définies.

Vous évoquez comme première raison le manque de terrains disponibles, situation qui briderait votre action. Plusieurs terrains à la vente auraient pu être préemptés et les nombreux programmes immobiliers sont autant d'occasions manquées de création d'une part de logements sociaux.

Or, les Garennois peuvent constater que, même en plein cœur de La Garenne-Colombes, des programmes de logements neufs se réalisent en face de la gare de La Garenne-Colombes, 9 rue Médéric, 17 Boulevard de la République. Des terrains sont donc bien disponibles.

Entendons-nous bien, l'objectif n'est pas non plus de créer des ghettos de logements sociaux, avec des immeubles exclusivement réservés à une catégorie de personnes. N'est-il pas possible pour la Municipalité de réserver un quota de places de logements sociaux ? Un nombre raisonnable de places réservées dans les programmes neufs permettrait de garantir l'attractivité des logements pour le promoteur, tout en favorisant la mixité sociale nécessaire à l'harmonie d'une ville.

D'ailleurs, dans son rapport, le Conseil Général 92, qui date du mois d'avril... Le Conseil Général souligne en creux la situation anormale de La Garenne-Colombes en disant, je cite — il parle de sept communes, dont La Garenne-Colombes : « *Compte tenu de leur situation foncière, les communes de Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Vaucresson et Ville-d'Avray sont confrontées à une réelle difficulté* ». La Garenne-Colombes n'est pas citée.

La politique d'habilitation/réhabilitation d'immeubles anciens...

Si vous voulez, je peux répéter, parce que vous étiez en train de parler.

**M. le Maire**

C'est un texte de qui ?

**M. Conway**

C'est le Conseil Général du 92 datant du mois d'avril 2013.

**M. le Maire**

Mais qui a dit cela ?

**M. Conway**

Le Conseil Général.

**M. le Maire**

Quelqu'un en particulier ou pas ?

**M. Conway**

Je vais vous le dire... C'est le Pôle Aménagement du Territoire, Direction de l'Habitat du Conseil Général 92.

**M. le Maire**

D'accord. Ce n'est pas une personne en particulier ?

**M. Conway**

Non.

**M. le Maire**

Cela aurait pu être dans un débat public.

**M. Conway**

Non, non, c'est tout à fait officiel. Ce sont des chiffres de toute la Commune et je vous invite à le lire. Ce sont toutes les communes du 92 avec les pourcentages des logements sociaux, le nombre de logements par commune entre 2002 et 2012.

Je reprends. Je disais donc que ce rapport disait : « *Compte tenu de leur situation financière\* (au-dessus, il est dit : "foncière"), les communes de Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Vaucresson et Ville-d'Avray sont confrontées à une réelle difficulté* ».

La politique d'habilitation/réhabilitation d'immeubles anciens ou vétustes, en vue de leur transformation en logements sociaux, ne répond que très partiellement aux problèmes de logements sur notre Commune. En effet, le solde net de logements n'évolue pas, ou peu, comme on peut le constater sur l'opération que l'on verra en décision 147 du 34, rue Voltaire.

De plus, les logements sociaux se répartissent d'une manière qui privilégie la catégorie PLS, c'est-à-dire la catégorie où les locataires ont des ressources qui sont au-delà des seuils, mais qui peuvent, pour autant, ne pas se loger dans le secteur privé.

Nous ne répondrons pas en continuant ainsi à la nécessaire solidarité que beaucoup d'entre nous souhaite, que ce soit au nom de convictions républicaines ou au nom de convictions religieuses ou philosophiques.

Vous avancez le fait que la réaffectation\* des terrains constructibles encore disponibles sur le secteur de La Garenne Centre limite les possibilités de réalisation de programmes sociaux neufs. Là encore, des exemples très concrets vous contredisent. Ainsi, la propriété — j'en ai déjà parlé — qui se situait en face de la gare de La Garenne-Colombes et qui était uniquement... qui comprenait uniquement des

garages qui étaient construits en surface, qui faisait que c'était un terrain particulièrement abordable. Rue Médéric, derrière le Foyer des Arts et Loisirs, vous avez un immense atelier qui est en train d'être... qui fait l'objet d'un programme de promotion qui comprend cinq à six maisons individuelles de haut standing, alors qu'il y a là véritablement un projet sur lequel on aurait dû, vous auriez dû aborder ce sujet en Conseil Municipal.

Cette situation pénalise les Garennois eux-mêmes. Les problèmes de recrutement des personnels pour les secteurs style la petite enfance, des problèmes de logements pour les jeunes Garennois qui sont devenus autonomes.

Une mixité sociale minimale est absolument nécessaire pour permettre à chacun d'y trouver son compte. Comme le disait mon collègue, Christophe Macé, ce n'est pas à ce rythme-là qu'on va régler le problème.

**M. le Maire**

Merci pour cette intéressante analyse originale.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **3.5 — Approbation du protocole additionnel à conclure entre l'Établissement Public Foncier 92 et la Commune de La Garenne-Colombes.**

**M. le Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **3.6 — ZAC des Champs-Philippe – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de transfert du permis de démolir 092 035 12<sup>E</sup> 0032 accordé le 8 janvier 2013 à la SEM 92.**

**M. le Maire**

Y a-t-il des observations particulières ?

Pas de questions ?

Vous vouliez poser une question ? Allez-y, Mademoiselle Naturel.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

J'avais une question par rapport au devenir du bâtiment du 4, rue du Mans. Avez-vous des précisions à nous communiquer sur le projet envisagé ? Est-ce du logement ou du bureau ?

**M. le Maire**

Nous parlons d'un permis de démolir. Votre question, vous nous demandez ce que le bâtiment qu'on va démolir va devenir ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

À la place du bâtiment, on va y construire quelque chose ?

**M. le Maire**

On n'en est pas là. C'est un permis de démolir. Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous conseillerais mieux, à ce moment-là, qu'il serait mieux de privilégier d'avoir des logements à 50 %, dont 50 % de logements sociaux.

**M. le Maire**

Très bien, je vous remercie. C'est parfait.

Sur le permis de démolir, avez-vous des commentaires, Mademoiselle ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Non.

**M. le Maire**

Très bien. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

## **IV - Divers**

### **4.1 — Décisions.**

#### **M. le Maire**

N° 2013/085 : Avenant n° 1 à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, d'un terrain de football Indoor en faveur des jeunes de La Garenne-Colombes.

N° 2013/086 : Convention avec le Centre d'Études et de Recherches en épidémiologie — prévention (CEREP) relatif à une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de la Garenne-Colombes.

N° 2013/087 : Convention avec l'association « Les 5a7sensoriels » relative à la mise à disposition du Mastaba 1 — La Garenne-Colombes, le lundi 8 avril 2013.

N° 2013/088 : Marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation de travaux tous corps d'état.

N° 2013/089 : Avenant n° 1 en rectification d'erreur matérielle au marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours en classes d'environnement durant l'année scolaire 2012/2013 pour les besoins des écoles de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/090 : Convention avec le cabinet BDW Architecture relative à la mise à disposition du Mastaba 1 — La Garenne-Colombes, le jeudi 28 mars 2013.

N° 2013/091 : Avenant n° 1 au marché n° MAPA/2012/DOC/01 — fourniture et livraison de journaux, revues et périodiques au format papier et électronique pour les besoins des services et de la médiathèque de La Garenne-Colombes — lot n° 1 : service documentation.

N° 2013/092 : Contrat avec « La Boîte à Musiques » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue le dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.

N° 2013/093 : Contrat avec la société « RC Reibaud Communication » relatif à l'organisation d'un jardin musical prévu les samedi 22 et dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

N° 2013/094 : Contrat avec la SAS « Blanger Organisation » relatif à l'organisation de deux prestations prévues le dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

N° 2013/095 : Contrat avec la société « Air 2 jeux » relatif à la location de structures d'animation prévue les samedi 22 et dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.

N° 2013/096 : Contrat avec la société « Air 2 jeux » relatif à la location de structures d'animation prévue le vendredi 21 juin 2013 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2013/097 : Contrat avec l'association « Kollision Prod » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 parc de l'ancienne bibliothèque.

N° 2013/098 : Contrat avec l'association « Kollision Prod » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 parc de Wangen Im Allgäu.

N° 2013/099 : Contrat avec l'association « Les Polyesters » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/100 : Contrat avec la Fédération nationale des écoles de musique et de chant relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le vendredi 21 juin 2013 place de la Liberté.

N° 2013/101 : Contrat avec la compagnie « Diaxasso Ensemble » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 24 avril 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/102 : Contrat avec le théâtre Nanterre Amandiers relatif à l'organisation d'un petit-déjeuner lecture prévu le samedi 13 avril 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/103 : Contrat avec l'association pour la protection des abeilles « Appa's » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 2 mai 2013 à l'école élémentaire Sagot-Voltaire.

N° 2013/104 : Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'entretien de blouses de restauration et de blanchisserie pour les besoins de la commune.

N° 2013/105 : Avenant n° 3 au marché négocié MN/2011/04 de mise en place d'un portail d'accès au catalogue, sécurisation des postes et gestion des impressions de la médiathèque de La Garenne-Colombes. Installation de deux licences supplémentaires sur le logiciel Aloes de gestion des prêts de la médiathèque de La Garenne-Colombes.

N° 2013/106 : Avenant n° 1 au contrat de maintenance CIRIL n° 2012/01/2198 GF/GRH suite à l'ajout du module « net subventions ».

N° 2013/107 : Contrat avec l'association « la boîte à musiques » relatif aux frais de régie liés à l'organisation du concert prévu le vendredi 7 juin 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/108 : Contrat avec l'association « la boîte à musiques » relatif aux frais de régie liés à l'organisation du concert prévu le

vendredi 19 avril 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/109 : Contrat avec l'association « la boîte à musiques » relatif aux frais de régie liés à l'organisation du concert prévu le vendredi 24 mai 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/110 : Contrat avec la SARL « Arts & Spectacles » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 24 mai 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/111 : Contrat avec la « Compagnie Oz » relatif à l'organisation d'une animation théâtrale prévue le jeudi 23 mai 2013 au théâtre de la Gare à Paris 4e pour l'école élémentaire René Guest.

N° 2013/112 : Contrat avec l'association « Sugar » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013, parc de l'ancienne bibliothèque.

N° 2013/113 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de plantes et fleurs annuelles en godets pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/114 : Contrat avec la SARL « Touk-Touk Compagnie Production » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris, prévue le 11 juin 2013.

N° 2013/115 : Contrat avec la SARL « Touk Touk Compagnie Production » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre, prévue le 06 juin 2013.

N° 2013/116 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année des crèches Bonnin et Verdun, prévue le 13 juin 2013.

N° 2013/117 : Contrat avec la EURL « la ferme de Tiligolo » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal, prévue le 18 juin 2013.

N° 2013/118 : Contrat avec la EURL « la ferme de Tiligolo » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées, prévue le 11 juin 2013.

N° 2013/119 : Contrat avec le Club Acama Guarabecque relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 19 avril 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.

N° 2013/120 : Convention relative à la mise à disposition d'une salle de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes avec l'Établissement du Service National Île-de-France (ESNIDF) pour la journée Défense en Citoyenneté prévue le jeudi 30 mai 2013.

N° 2013/121 : Convention relative à la mise à disposition d'une salle de l'Hôtel de Ville pour la restauration des jeunes et des encadrants participant à la journée Défense en Citoyenneté prévue le jeudi 30 mai 2013 proposée par l'établissement du Service national Île-de-France (ESNIDF).

N° 2013/122 : Convention avec l'atelier Théâtre du Lycée Sainte-Geneviève d'Asnières-sur-Seine relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque les vendredi 17 mai, mardi 21 mai et mercredi 22 mai 2013.

N° 2013/123 : Attribution d'une concession funéraire n° 18050.

N° 2013/124 : Attribution d'une concession funéraire n° 18040.

N° 2013/125 : Attribution d'une concession funéraire n° 18042.

N° 2013/126 : Attribution d'une concession funéraire n° 18048.

N° 2013/127 : Attribution d'une concession funéraire n° 18045.

N° 2013/128 : Attribution d'une concession funéraire n° 18039.

N° 2013/129 : Attribution d'une concession funéraire n° 18043.

N° 2013/130 : Attribution d'une concession funéraire n° 18049.

N° 2013/131 : Attribution d'une concession funéraire n° 18044.

N° 2013/132 : Attribution d'une concession funéraire n° 18046.

N° 2013/133 : Attribution d'une concession funéraire n° 18047.

N° 2013/134 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de travaux d'extension et de mise aux normes de l'école élémentaire René Guest.

N° 2013/135 : Contrat avec Éric Clément relatif à l'organisation d'un concert le dimanche 28 juillet au parc Wangen Im Allgäu.

N° 2013/136 : Avenant n° 2 — acquisition de deux licences supplémentaires sur le logiciel Oxalis/Le livre foncier de la société Operis.

N° 2013/137 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de sacs pour les déchets végétaux pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.

- N° 2013/138 : Marché négocié n° NM/2013/01 relatif aux travaux d'aménagement sur les espaces publics du secteur Belgique-Kléber-Barrilliet : clôture verre.
- N° 2013/139 : Contrat avec l'association « A.M.I.D.O.N. » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juillet 2013 au parc Wangen Im Allgäu.
- N° 2013/140 : Contrat avec l'association « Pestaklez-vous ! » relatif à la programmation d'un conte littéraire et musical prévu à la médiathèque le samedi 22 juin 2013.
- N° 2013/141 : Contrat avec l'association « Changement de décor » relatif à la programmation « des souffleurs commandos poétiques » prévue le samedi 22 juin 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2013/142 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre bâtiment pour la réhabilitation de la future annexe à la médiathèque.
- N° 2013/143 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission d'architecte-conseil auprès de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/144 : Prémption propriété 34 rue Voltaire, cadastrée section J numéro 46, déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 14 mars 2013, vente d'un immeuble vendu en totalité.
- N° 2013/145 : Marché à procédure adaptée relatif à l'extension du columbarium du cimetière de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/146 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours pour les 8 à 17 ans pendant les vacances d'été juillet 2013.
- N° 2013/147 : Annule et remplace la décision de prémption N° 2013/144 en date du 3 mai 2013 — Prémption propriété 34 rue Voltaire, cadastrée section J numéro 46, déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 14 mars 2013, vente d'un immeuble vendu en totalité.
- N° 2013/148 : Contrat avec Anthony Garzon G.N.W. relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013, place de la Liberté.
- N° 2013/149 : Contrat avec Anthony Garzon G.N.W. relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013, place de la Liberté.
- N° 2013/150 : Contrat avec Anthony Garzon G.N.W. relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 23 juin 2013 à la médiathèque dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.
- N° 2013/151 : Contrat avec la SARL Mac production relatif à l'organisation d'un concert le vendredi 21 juin 2013 à la médiathèque dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2013/152 : Contrat avec la SARL Far Production relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 place de la Liberté dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2013/153 : Contrat avec l'association Libre Cours relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 au parc de Wangen Im Allgäu dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2013/154 : Contrat avec International Show Parade relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue les samedi 22 et dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.
- N° 2013/155 : Contrat avec International Show Parade relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue les samedi 22 et dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.
- N° 2013/156 : Contrat avec l'association Les Costards relatif à l'organisation de deux prestations musicales prévues les samedi 22 et dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.
- N° 2013/157 : Contrat avec l'association Effernaissance relatif à l'organisation de performances chorégraphiques de rues en déambulatoire prévues le dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.
- N° 2013/158 : Contrat avec l'association Mum Prod relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 18 mai 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/159 : Contrat avec l'association Atout Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/160 : Création d'une régie de recettes concernant les encaissements et règlements pour occupation du domaine public et pour les ventes de produits dans le cadre du programme local de prévention des déchets.
- N° 2013/161 : Contrat avec l'association « Alors, on le fait... ?! » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue le dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.
- N° 2013/162 : Contrat avec l'association « Tralmusikal » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 7 juin 2013 au Mastaba 1 — La Garenne-Colombes.
- N° 2013/163 : Contrat relatif à l'achat d'unités de publication sur le site Internet marchésonline.com.



N° 2013/164 : Contrat relatif à l'abonnement aux services de conseil juridique et d'aide à la décision.

**M. le Maire**

Avez-vous des remarques particulières ?

Pas de remarques particulières ?

Monsieur Conway ? Si vous pouviez me donner le numéro, cela m'aiderait.

**M. Conway**

C'est le 147. 144 modifié par le 147.

**M. le Maire**

Cela avait été acheté par la Ville pour 1,8 million, le rachat par l'EPD 92 derrière et le conventionnement des logements sociaux.

**M. Conway**

Dans les attendus de la décision... Cette décision, je présume qu'elle a été prise, parce qu'il y avait urgence et que le Conseil n'avait pas de réunion à court terme ?

**M. le Maire**

Non, parce qu'il y avait une intention d'aliéner.

**M. Conway**

Dans les explications du projet, il est marqué : vu la décision de préemption du 9 mars 2000, du 18 mars, du 18 avril 2003, etc. Cela va de 2000 à 2006 ; c'est bien cela ? Il n'y a eu aucune décision de préemption depuis ?

**M. le Maire**

Je crains de ne pas comprendre votre question.

**M. Conway**

Dans la décision, il est marqué : vu la délibération, vu le truc, etc. À un moment donné, c'est marqué : vu la décision n° 2028 du 9 mars 2000 par laquelle a été préempté un immeuble, etc. Il y a six paragraphes là-dessus qui énumèrent les décisions de préemption qui ont été prises et elles vont de 2000, 2003, 2004 et 2006.

**M. le Maire**

Votre question est ?

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un immeuble de 11 logements qui appartient aujourd'hui à un opérateur privé qui souhaite le vendre. Nous l'achetons pour la somme de 1,8 million et nous le revendons dans la foulée à l'office HLM des Hauts-de-Seine, opération classique, lequel veut en faire des logements sociaux. On parlait de logements sociaux, ce sont des logements sociaux supplémentaires. On va rénover le bâtiment et on va faire des logements sociaux. Votre question c'est – j'ai la délibération sous les yeux : « *Vu la délibération du Conseil Municipal DE19 en date du 21 mars 2008* », etc. Le deuxième paragraphe ?

**M. Conway**

À la deuxième page : « *Vu la décision 2000/28 du 9 mars 2000, par laquelle a été préempté un immeuble d'habitation, sis 12 boulevard de la République à La Garenne-Colombes, en vue de sa réhabilitation pour création de logements sociaux...* ». Vous le voyez ? Il y a six paragraphes du même ordre avec des dates qui vont de 9 mars 2000 au 14 février 2006. Je voulais avoir confirmation que, sur cette mandature, il n'y a eu aucune action de préemption.

**M. le Maire**

Non. Je pense que ce sont des références spécifiques avec l'OPDHLM ou la SEM La Garenne-Colombes.

Je ne saisis pas votre question. Ce sont les attendus de la délibération. Dans les attendus, on rappelle les décisions identiques.

**M. Conway**

La question, c'est que vous ne mentionnez aucune autre action de préemption depuis 2006. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y en a eu aucune depuis ?

**M. le Maire**

Je n'ai pas cela en tête, mais je pense qu'il y a dû y en avoir. Je ne les ai plus en tête. Honnêtement, on regardera.

En quoi cela modifie votre... ?

**M. Conway**

Cela illustre ce que je disais tout à l'heure au moment du vote pour l'Établissement Public Foncier...

**M. le Maire**

Non, non, Monsieur Conway...

**M. Conway**

Et la deuxième chose, en termes d'illustration, c'est qu'on voit dans le rapport qui était fourni avec cette décision qu'en fait, les loyers, encore une fois, si cela avait été présenté en Conseil Municipal, il faudrait voter pour, parce que cela évite la destruction de logements qui étaient à un loyer abordable, mais, se faisant, on remplace en gros 11 logements du secteur privé par 11 logements sociaux. Les loyers dans cet immeuble sont extrêmement bas. Il y a deux locataires qui sont sous le régime de 1948 et les autres loyers sont relativement bas

par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui à La Garenne-Colombes.

Pour moi, cette opération est plus une opération de sauvegarde de logements qui allaient être revendus à un promoteur et donc avec les aléas qu'il pouvait faire, mais on améliore un logement, un pourcentage de logements sociaux sans finalement que cela apporte véritablement une solution au problème de logement sur La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, c'est un peu contradictoire. D'abord, vous dites : vous achetez un immeuble dont les loyers sont bas. C'est vrai, mais vous êtes, en disant cela, en train de prouver ce que je dis depuis des années, c'est que le chiffre de 11 et quelques pourcents de logements sociaux doit s'interpréter au vu et à la connaissance du fait qu'à La Garenne-Colombes il y a du logement social de fait, c'est-à-dire qui n'est pas étiqueté, qui n'est pas labellisé « logement social », mais qui est du logement social de fait.

Je me permets de citer ce que Jean-Pierre Hervo vient de me souffler à l'oreille, la RIVP (Régie immobilière de la Ville de Paris) a des immeubles qui appartiennent à la Ville de Paris, qui sont des immeubles qui ne sont pas sociaux officiellement, mais qui appartiennent quand même à la Ville de Paris qui n'est pas un bailleur privé.

Il y a du logement social de fait. Le 11 et quelques pourcents est en fait faux, si l'on regardait la structure de loyers de tous les habitants de La Garenne-Colombes. Pour cela, je partage votre avis.

Elle est un peu contradictoire, votre réflexion, parce que, justement, une des possibilités que nous avons à La Garenne-Colombes de faire du logement social intelligent, c'est d'acheter en bloc des immeubles qui existent déjà pour les rénover et en faire du logement social. La conséquence, c'est que les Garennois ne voient pas de bouleversement d'urbanisme général de la Ville et en même temps on crée du logement social et on rend service à des gens de différentes catégories socioprofessionnelles, qui vont pouvoir bénéficier ainsi de loyers encadrés, équilibre urbain, avantage pour les futurs locataires. Tout cela est très vertueux.

Je pense que la meilleure manière de faire du logement social à La Garenne-Colombes, c'est celle-ci. Paradoxalement, contrairement à vous, je pense que c'est au contraire d'acheter des immeubles existants et de les rénover en immeubles sociaux. Pour cela, on n'a pas à faire des opérations grosses, que de toute façon on n'arrive pas à faire, parce qu'on n'a pas les terrains. Il faut bien le dire.

D'ailleurs, permettez-moi de vous dire que votre commentaire tout à l'heure, en citant des gens qui, probablement, n'ont jamais mis les pieds à La Garenne-Colombes du Conseil Général, de je ne sais quelle sous-direction de sous-direction, qui disent qu'à Boulogne et à Neuilly — c'est ce que j'ai entendu —, les pauvres n'ont pas assez d'argent. Boulogne et Neuilly, c'est bien connu, ils n'ont pas assez d'argent. Ils ne peuvent pas, les pauvres... Les conditions financières de Boulogne et de Neuilly ne leur permettent pas de faire du logement social. Donnez-moi le compte en banque de Boulogne et de Neuilly, vous allez voir si je ne vous en fais pas du logement social. C'est quand même... Je ne sais pas ce que les gars avaient fumé ou pas fumé avant d'écrire cela, mais c'est quand même ahurissant d'entendre des choses pareilles. C'est une méconnaissance élémentaire du tissu social des Hauts-de-Seine. Je vais en parler au Président Devedjian. J'avoue que je suis effaré. Cela m'étonnerait d'ailleurs qu'il ait vu ce truc-là passer, parce qu'il ne l'aurait pas laissé passer aussi facilement que cela.

Non. C'est simple, il y a un immeuble qui se vend. On l'achète en bloc.

**M. Conway**

Prenons un exemple concret de bouleversement : le terrain qui était quasi nu en face de la gare de La Garenne-Colombes, il y a bien un immeuble qui s'est construit ?

**M. le Maire**

Il ne nous appartenait pas.

**M. Conway**

D'accord, mais vous pouviez tout à fait préempter la vente et construire des logements sociaux là. Quand vous dites : non, il ne faut pas construire d'immeuble. Vous n'arrêtez pas d'en faire.

**M. le Maire**

Je ne fais rien, ce sont des gens qui sont propriétaires...

Vous habitez une maison, je crois, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Non.

**M. le Maire**

Vous habitez un appartement ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Imaginez que la Ville arrive en disant : votre terrain est beau, je voudrais faire du logement social. Je rachète tout. Vous allez me dire : vous êtes gentil, je suis chez moi.

Je ne suis pas président de Kolkhoze, je suis maire. Il y a la loi. Je ne peux pas exproprier les gens comme cela. Honnêtement, vous avez une vision de l'urbanisme qui fait peur. C'est : je prends le terrain de l'autre... Je prends le terrain de Monsieur Machin, parce que c'est un grand terrain. Il est en plus devant la gare. C'est bien, parce qu'il y a du bruit. On peut donc y mettre du logement social. Je pense que

chacun a d'ailleurs apprécié le truc : il y a du bruit, on y met du logement social. Bref. Et vous voulez l'acheter. Il y a des gens, la propriété privée, il y a des gens qui ne veulent pas vendre. Ce n'est pas facile.

**M. Conway**

Simplement, je vous rappelle, toujours l'art de la reformulation, je vous invite vraiment à veiller à cela, parce que c'est pénible de corriger. Je parlais de préemption. Quand on parle de préemption, c'est le propriétaire qui a décidé de vendre le terrain et où la mairie se substitue à l'acheteur potentiel. Ne dites pas qu'il y a un non-respect de la propriété privée et qu'il y a un kolkhoze et je ne sais pas quoi.

Vous parliez du Conseil Général qui aurait des pratiques douteuses en matière de fumette. Je ne sais pas ce qui se passe là, mais je n'ai jamais parlé d'expropriation. J'ai parlé de préemptions...

**M. le Maire**

Mais si !

**M. Conway**

... dans lesquelles, au lieu que ce soit un promoteur immobilier qui le prenne et qui vende les logements à 900 000 euros le dernier étage, on avait la place pour faire des logements sociaux sans faire qu'il y ait un immeuble qui poussait nulle part.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, pardonnez-moi de vous parler de choses que vous ne connaissez pas. Cet immeuble devant la gare, à votre avis, le terrain appartenait à qui ? Puisque vous parlez d'une manière docte, à qui appartenait le terrain, ou tout au moins une partie de ce terrain sur lequel l'immeuble s'est construit ?

**M. Conway**

Ce n'est pas un achat ?

**M. le Maire**

À votre avis, si je vous pose la question ?

**M. Conway**

C'est passé en Conseil Municipal avec une décision d'autorisation de construire.

**M. le Maire**

À votre avis ?

Je vais vous le dire, puisque vous ne répondez pas à la question qui me paraît être élémentaire, dans la mesure où vous faites un commentaire très docte sur le sujet. Une partie du terrain, pour ne pas dire tout... Je crois que c'est une partie du terrain ou une petite partie du terrain appartenait aux gens qui ont construit l'immeuble. Ils ont construit chez eux. Ils n'ont pas acheté le terrain, ils étaient propriétaires du terrain. Ils ont construit un immeuble. Vous voulez que j'arrive en disant « *Dehors* » ? Cela n'est pas comme cela que cela marche.

**M. Conway**

Vous avez dit « une partie du terrain ».

**M. le Maire**

Oui, qui permet de construire l'immeuble. Cet immeuble, il y avait une partie du terrain qui était là, la majeure partie d'ailleurs, et c'est cela qui a permis de construire cet immeuble. Je suis désolé, il n'y avait pas eu possibilité d'exproprier les gens.

**M. Conway**

Il n'y a pas à les exproprier.

**M. le Maire**

Mais si ! Ils étaient propriétaires et ils construisent. Vous me dites bien : « Il fallait les exproprier ». Ils étaient chez eux. Ils construisent chez eux.

C'est une vision de l'urbanisme, après cinq ans de Conseil Municipal, je ne comprends pas comment... Il y a des réalités, on peut se raconter des trucs, se mettre sur la table et danser en disant : le logement social, on en fait partout. Ce n'est pas comme cela que cela marche. Il y a des règles, il y a des lois, il faut les respecter. Bref !

Point suivant ?

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Si vous permettez, pour reprendre l'exemple du terrain que vous citez. À ma connaissance, mais vous allez me dire, Monsieur le Maire, si je me trompe, personne n'habitait ce terrain. Y avait-il un occupant ou une maison sur ce terrain ? De mémoire, il n'y avait que des box.

Quand on dit et quand vous dites, c'est pour cela que je me permets d'intervenir et après j'aurais d'autres questions par rapport aux décisions, que l'on serait en train de mettre à la porte, ce qui peut être un véritable problème, nous en sommes tous bien d'accord, quelqu'un qui habite, je suis totalement d'accord qu'il faut être extrêmement attentif à ce drame qui peut être un véritable drame par rapport à une expropriation ou une expulsion, tout ce que l'on peut connaître des différentes procédures, là nous étions, on peut se rassurer

par rapport à cette situation, si on est en train d'exproprier des personnes qui juste garaient leur voiture. On était dans cette situation.

La Ville avait d'autant plus de légitimité, si je puis me permettre, d'intervenir par rapport à un terrain, qui ne sont pas si nombreux que cela et vous avez raison de le souligner en partie, vous avez en partie raison de le souligner, pour que la puissance publique intervienne soit avec l'Office Départemental de HLM, où vous faites des opérations avec eux, pour réaliser une opération à caractère mixte, pas uniquement et éventuellement que du logement social, mais une opération à caractère mixte. On avait donc le moyen. Personne, je pense, ne se serait senti en situation difficile, spolié de je-ne-sais-quoi. On aurait été obligé, c'est le drame d'une vie parce que « J'habite là depuis 50 ans et vous me demandez aujourd'hui de partir ». On n'était pas sur ce terrain-là dans cette situation.

On peut prendre d'autres exemples que vous connaissez comme moi. Prenons l'exemple du terrain rue Jean Bonal, à côté du bâtiment crèche. C'était quoi ? Est-ce qu'on a délogé des personnes ? Ceux qui ont construit aujourd'hui, le promoteur a tout simplement construit à la place d'une activité économique. Est-ce que c'était un drame ? Les propriétaires ont décidé de vendre. À un moment donné, c'est leur choix. Il est à respecter et après nous, la Ville, nous avons des procédures possibles, dont la préemption, ce qui est une possibilité d'intervenir. Cela aurait été un drame de préempter ce terrain, par exemple, pour réaliser en partie du logement social ? Aucun drame.

Rappelons ce qu'il en est et quand il y a des opérations, en particulier immobilières sur la Ville, c'est sur des terrains qui, aujourd'hui, ne sont pas occupés par des personnes à qui on dit de partir. Ce n'est pas vrai.

Après, et j'en reviens maintenant à vos décisions 144 et 147...

**M. le Maire**

Avant, je voudrais répondre sur ce point. Je ne commenterai pas cet enfilage de perles démagogiques qui est assez incroyable, qui méconnaît la propriété privée. Vous venez d'apprendre que dès lors que vous n'habitez pas un terrain, vous avez beau être propriétaire, la Ville peut acheter le garage, le box, le jardin. « Vous êtes propriétaire ? Ce n'est pas grave. Je vous l'achète ». C'est une vision très moderne de l'urbanisme.

Deuxièmement chose qui méconnaît totalement les équilibres économiques : il faut acheter, on ne se pose pas la question, quel que soit le prix. Achetez. Allez-y. C'est vraiment de la démagogie. C'est incroyable !

144 ?

**M. Macé**

Pour continuer sur le 144 et 147, je voudrais comprendre les raisons qui ont fait que vous avez été obligé de reprendre cette décision et, *a priori*, pour des raisons d'ordre de prix. Comment se fait-il qu'on passe de 1,750 million à 1,863 million ?

J'ouvre une petite parenthèse, parce que vous avez fait un commentaire et vous avez évidemment le droit de faire des commentaires par rapport à nos propos, en disant : « Attention, droit de propriété que l'on ne respecterait pas et prix ». Là, on respecte un prix fixé par les Domaines et où, *a priori*, le propriétaire avait 1,750 million. Entre parenthèses, la collectivité achète 1 863 000. La collectivité n'est pas en train de spolier un propriétaire. Je ferme la parenthèse par rapport à la démonstration de tout à l'heure, comme si nous étions en train de dire qu'il fallait spolier qui que ce soit.

Je voudrais avoir des explications sur les raisons qui ont amené à une première DIA, 1 750 000, et une deuxième à 1 863 500, alors que, si j'ai bien compris – excusez-moi de rouvrir ce document – dans l'avis des Domaines, on est à 1 716 000 d'estimation avec une marge de négociation de 5 %. Je voudrais comprendre les raisons qui vous ont, premièrement, amené à annuler une décision et à en prendre une autre et le calcul du prix que vous indiquez, qui est le prix d'achat par la Ville ?

**M. le Maire**

Merci. Tout simplement parce que le deuxième prix inclut la toute commission de l'agence qui avait le marché en main. Les agents immobiliers qui gagnent — c'est horrible — de l'argent en vendant des terrains, ils prennent des pourcentages.

D'autres remarques ?

**M. Macé**

Oui. Par rapport à la 142 qui concerne la future annexe de la Médiathèque, pouvez-vous nous indiquer un calendrier de réalisation des travaux ? Je comprends qu'il y a la désignation d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de ce bâtiment, quel est le calendrier de réalisation des travaux envisagés ?

**M. le Maire**

On démarre à l'automne.

**M. Macé**

Pour combien de temps ?

**M. le Maire**

Neuf mois à un an.

**M. Macé**

On va dire que c'est pour septembre 2014.

**M. le Maire**

Rentrée 2014.

Pour ceux qui l'ignorent, l'annexe de la Médiathèque, c'est l'ancienne bibliothèque. On va rénover l'ancienne bibliothèque pour y faire

des salles de travail pour les lycéens, collégiens et étudiants qui viennent tranquillement y travailler, puisque notre concept a eu tellement de succès qu'il est complètement saturé au sein de l'accueil Médiathèque. La question va devoir aussi se poser, il faudra que l'on en parle entre nous, de l'extension physique de l'actuelle Médiathèque, parce qu'elle a tellement de succès que l'on est débordé par la demande. Il va falloir que l'on se pose, dans les mois qui viennent, la question de savoir si on agrandit la Médiathèque.

#### 4.2 — Remerciements.

##### M. le Maire

J'ai reçu les remerciements de :

- Association Sportive des Cheminots de l'Ouest,
- Amicale des Locataires Sabligar,
- Foyer Esquimaux,
- la Croix-Rouge française,
- Cercle des Arts plastiques.

#### 4.3 — Questions orales.

##### M. le Maire

J'ai reçu un certain nombre de questions orales. Là aussi, vous voyez que la démocratie est brimée et bridée dans cette mairie, puisqu'il n'y a pas de limite au nombre de questions que l'on peut poser, quel que soit leur intérêt ou leur non intérêt. Cela montre bien que nous sommes très ouverts.

Allez-y. Qui veut commencer ?

Monsieur Conway, je vous en prie ? J'ai dit M. Conway, mais cela peut être n'importe qui d'autre. C'est la première que j'ai sous les yeux.

Allez-y, Monsieur Conway.

##### M. Conway

Cette question vous a été envoyée le mardi 4 juin pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

À l'occasion de la venue du Tram T2, les lignes de bus 163 et 358 ont été réaménagées.

Il en résulte qu'en direction de la Porte de Champerret, l'arrêt du bus « Bonnin » a été supprimé, obligeant les usagers à se reporter sur les arrêts « Collège Les Champs-Philippe » ou « Verdun », distants d'au moins 300 mètres.

Cela est très dommageable pour les personnes âgées de la Résidence Les Champs-Philippe, pour les parents et enfants de la crèche Verdun, ainsi que pour les habitants vivant à proximité, qui ont cette distance supplémentaire à parcourir.

Pouvez-vous demander à la RATP de revenir à la situation antérieure, en positionnant à nouveau cet arrêt dans les deux sens, à l'angle de la rue Bonnin et de l'avenue de Verdun ?

Je vous remercie pour votre réponse.

##### M. le Maire

Monsieur Conway, je suis d'abord un peu surpris de votre question, puisque vous nous dites que la réorganisation des bus 163 et 358 a conduit à la suppression de l'arrêt dont vous parlez. Je suis très surpris de votre question, parce que cela fait, en fait, quatre ans que cet arrêt est là. Il est bien de s'en être rendu compte récemment.

Je vais essayer de vous expliquer ce qui s'est passé. L'arrêt devant Bonnin n'a pas été supprimé, mais il a été déplacé à l'angle de la rue Pierre Sénard à l'occasion de l'ouverture du collège de Champs-Philippe en 2009 pour deux raisons. D'abord, parce qu'il y avait une forte demande des parents d'élèves que l'on comprend aisément, les enfants ont besoin d'un arrêt de bus devant le collège. La seconde, c'est qu'il ne pouvait pas y avoir trois arrêts successifs à moins de 200 mètres chacun pour la RATP.

Sachez également que l'arrêt Verdun est à 200 mètres et non pas 300 mètres de la résidence, comme vous le dites dans votre question.

Enfin, je vous apprends que je suis en train de négocier avec la RATP la réalisation d'un autre arrêt qui, je pense, pourra régler toutes ces questions qui sont légitimes.

Je vous remercie.

Autre question, Monsieur Conway ?

##### M. Conway

Oui.

Cette question vous a été envoyée le mardi 4 juin pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance, comme celle que vous venez de faire.

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2013, je vous avais fait part de mon étonnement de ne pas voir dans la liste des décisions du Maire, celle relative à la commande du sondage mené au mois de janvier par l'Institut IFOP.

Vous aviez alors déclaré : « Je me renseignerai ; j'avoue que je suis totalement incapable de vous répondre ; je regarderai. »

Je vous remercie de bien vouloir, aujourd'hui, nous fournir les éléments permettant d'accéder aux données de ce contrat.

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. D'après ce qui m'a été fourni par les services juridiques et selon la loi, le sondage tel qu'il a été commandé n'a pas à faire l'objet d'une décision en Conseil Municipal formellement. En revanche, comme tout document communicable, ces éléments sont évidemment à votre disposition. Je vous remercie.

La question suivante ?

**M. Conway**

Cette question vous a été envoyée également le mardi 4 juin pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2012, vous vous étiez engagé à obtenir du délégataire SPIE-Autocité, une réponse à mes questions sur leur rapport annuel 2011.

Mes questions étaient les suivantes :

Explication détaillée des lignes budgétaires « autres charges de fonctionnement » pour 60 000 euros et « charges de structure » pour 42 000 euros. En effet, ces deux postes, les plus importants en valeur, n'ont fait l'objet d'aucune explication dans le rapport annuel de SPIE-Autocité, alors qu'ils représentent plus de 50 % du total des dépenses.

Le rapport annuel de SPIE-Autocité ne parle pas non plus des versements qu'ils ont reçus pour la Délégation de Service public (915 000 euros au total). Pour quelle raison ?

Quelles démarches avez-vous effectuées auprès de ce délégataire pour obtenir ces précisions ? Pouvez-vous nous donner aujourd'hui la réponse à ces questions ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Tout d'abord, j'avoue que je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas vous-même directement posé les questions à la société SPIE, lorsqu'elle a présenté son rapport annuel en CCSP. Ou bien vous n'étiez pas là, j'avoue que je ne sais pas, ou bien vous étiez là et vous êtes resté silencieux. Dans les deux cas, je suis surpris.

Pour les 60 000 euros, il s'agit de frais d'avocats, pour 42 000 euros de frais généraux des services Support. Enfin, on indique que seules les subventions d'exploitation sont comptabilisées au compte de résultat et non les subventions d'investissement.

Je vous remercie.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes cher(è)s collègues, la Ville a organisé il y a plus de deux mois une réunion publique pour présenter le changement du sens de circulation des rues du centre-ville. Il a été indiqué qu'une consultation serait lancée après une campagne de boîtage.

Pourriez-vous indiquer aux membres du Conseil Municipal le planning de réalisation de cette opération de consultations des habitant(e)s ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Question orale adressée le lundi 3 juin 2013, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, et ne pouvant pas faire l'objet de débat.

**M. le Maire**

Je pense que chacun apprécie le grand formalisme des questions posées et évidemment leur intérêt d'autant plus.

Monsieur Macé, nous avons, en effet, réuni les habitants concernés par le changement de sens de circulation des rues de l'Aigle, Plaisance, Sartoris fin février. C'est ce qu'on appelle la démocratie participative, je crois.

Nous avons alors annoncé qu'une consultation sur le site Internet de la Ville aurait lieu début mars, afin de solliciter leur avis. Vous me demandez les conditions de réalisation, le moment de réalisation de cette enquête, je vous annonce donc que cette consultation a déjà eu lieu du 1<sup>er</sup> au 8 mars. Je vous remercie.

La question suivante, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes cher(è) collègues, lors du Conseil Municipal du 28 mars 2013, je vous interrogeais sur les discussions entre le Département et la Ville relatives à la mise en place du nouveau dispositif de contractualisation entre les deux collectivités.

À ma question portée sur l'intérêt par la Ville d'adhérer à ce dispositif, vous m'avez répondu par l'affirmative.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis. Pourriez-vous informer précisément les membres de notre Assemblée sur l'état d'avancement des discussions, sur les opérations éligibles souhaitées par la Ville et sur le planning de présentation au Conseil de ce point ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Question orale adressée le 4 juin 2013 et ne pouvant pas faire l'objet de débat conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, le processus de contractualisation a bien avancé ces dernières semaines. Je pense que l'on pourra soumettre au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année les projets pour lesquels nous sollicitons le soutien du Conseil Général. Je vous remercie.

Question suivante ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes cher(è)s collègues, une organisation syndicale représentative des agents municipaux de La Garenne-Colombes vous a directement interpellé sur la situation d'un agent.

Dans ce document, il est indiqué que cet agent travaille depuis 36 ans pour la Ville de La Garenne-Colombes et n'est toujours pas titularisé. Est-ce exact ? Si oui, pour quelle raison, alors que cet agent occupe un emploi permanent et remplit les conditions pour intégrer la fonction publique territoriale, n'a-t-elle pas été mise en stage pour ensuite être titularisée ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Question orale adressée le 4 juin 2013 et ne pouvant pas faire l'objet de débat conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal

**M. le Maire**

Monsieur, je ne suis pas en mesure de vous renseigner si vous ne me donnez pas le nom de l'agent que vous évoquez. Je vous remercie.

Question suivante ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes cher(è)s collègues, pour le quarantième anniversaire de la mort du poète Pablo Neruda — prix Nobel de littérature en 1971 — différentes manifestations vont être organisées. Il fut le troisième écrivain d'Amérique Latine à obtenir le Prix Nobel de littérature après Gabriela Mistral en 1945 et Miguel Angel Asturias en 1967.

Pablo Neruda fut également ambassadeur de son pays en France pendant deux ans, en 1971 et 1972.

Sa disparition quelques après le coup d'État du général Pinochet contre le président démocratiquement élu, Salvador Allende, a permis à la population chilienne, lors de ses obsèques, de manifester contre la terreur militaire du nouveau pouvoir à caractère fasciste.

Nous proposons qu'au mois de septembre, une manifestation culturelle soit organisée à la Médiathèque avec la présentation des œuvres de cet immense poète, ainsi que la lecture de ses poèmes permettant de rappeler l'histoire de ce pays et la richesse littéraire de l'Amérique Latine.

Vous me permettez de lire un extrait de l'autobiographie de Pablo Neruda « J'avoue que j'ai vécu » :

*« Je veux vivre dans un pays où il n'y ait pas d'excommuniés.*

*Je veux vivre dans un monde où les êtres soient seulement humains, sans autres titres que celui-ci, sans être obsédés par une règle, un mot, par une étiquette.*

*Je veux qu'on puisse entrer dans toutes les églises, dans toutes les imprimeries.*

*Je veux qu'on n'attende plus jamais personne à la porte d'un hôtel de ville pour l'arrêter, pour l'expulser.*

*Je veux que tous entrent et sortent en souriant de la mairie.*

*Je ne veux plus que quiconque fuie en gondole, que quiconque soit poursuivi par des motos.*

*Je veux que l'immense majorité, la seule majorité : tout le monde puisse parler, lire, écouter, s'épanouir. »*

Je vous remercie pour votre réponse.

Question orale adressée le 4 juin 2013 et ne pouvant pas faire l'objet de débat conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller municipal.

Tout d'abord, je vous remercie de cette proposition. Effectivement, Pablo Neruda est un poète que certains apprécient et admirent.

Permettez-moi seulement d'être surpris de ce réveil tardif. Nous sommes au mois de juin et vous vous réveillez pour organiser une manifestation au mois de septembre. Or, la programmation de la Médiathèque est malheureusement déjà arrêtée et complète en septembre et pour les prochains mois. À l'avenir, il faudra s'organiser un peu plus tôt. Gouverner, c'est aussi prévoir.

Monsieur Macé, encore une ?

**M. Macé**

Non.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Monsieur le Maire, mes cher(è)s collègues, un projet de résidentialisation de la rue Augustine est prévu. Des Garennois nous ont alertés concernant ce projet qui pose quelques interrogations faute d'avoir une vraie démocratie participative dans le quartier.

Pourriez-vous donc informer les membres du Conseil Municipal des dispositions que vous comptez mettre en place concernant la circulation des véhicules prioritaires (SAMU, pompiers, etc.) ?

Pouvez-vous également garantir qu'il n'y aura pas de privatisation de la rue suite à ce projet ?

Enfin, la résidentialisation est-elle la seule piste que vous envisagez pour lutter contre les nuisances dont souffrent les habitants de ce quartier ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Je précise que cette question orale a été adressée le mardi 4 juin 2013 et ne peut faire l'objet de débat.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, je sais évidemment d'abord votre intérêt personnel pour ces questions de sécurité particulièrement dans ce quartier. Toutefois, permettez-moi de souligner que votre affirmation me paraît assez erronée à plusieurs niveaux.

D'abord, le projet de résidentialisation ne concerne pas que la rue Augustine, mais aussi les rues et les places limitrophes.

Deuxièmement, il ne s'agit absolument pas d'une privatisation de rue. Le mot « privatisation » fait toujours peur et on l'utilise quand on veut faire fuir le débat.

Troisièmement, cela fait plusieurs mois que nous avons présenté aux Syndics des immeubles concernés les projets de plan de résidentialisation, parce que nous avons une certitude, c'est que cette résidentialisation est une solution pour le quartier, mais que cette solution ne pourra être adoptée que si les habitants, et à travers eux, c'est pour cela nous avons contacté les Syndics, en sont persuadés.

Quatrièmement, dans cette direction, nous organisons une réunion publique à la fin du mois pour présenter le projet à tous les habitants et ceux-ci vont être conviés sous peu. Ils vont donc pouvoir s'exprimer et exprimer très clairement l'importance pour eux d'une sécurité efficace qui associe en particulier la résidentialisation, mais aussi le projet de vidéosurveillance contre lequel vous venez de voter.

Cinquième point, les modalités de fonctionnement, une fois installées, seront arrêtées en concertation avec les habitants.

Enfin, pour parfaire l'information de tout le monde, je veux que chacun sache que nous avons souhaité lancer ce projet pour renforcer la sécurité de ce site, à la demande même des habitants.

Je ne pense donc pas que nous ayons de leçon démocratique à recevoir. C'est bien avec les gens et pour les gens que nous faisons ce travail.

J'espère que vous prendrez le temps d'assister à cette réunion, de bien écouter ce qui sera dit et d'apprécier, à sa juste valeur, le vote négatif que vous avez émis aujourd'hui concernant la vidéosurveillance.

Je vous remercie infiniment, Mesdames et Messieurs.

La séance est levée.

*La séance est levée à 22 heures 09.*